

le monde
Libertaire

hebdô

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°509 JEUDI 15 DÉCEMBRE 1983 8,00 F



CHAPELLE DARBLAY

Fin d'un conflit.
 Le travail a repris
 le 5 décembre
 à 14 heures,
 et le moins qu'on
 puisse dire c'est
 que la reprise ne s'est
 pas faite dans
 la joie et l'allégresse.
 Page 4.

TUNISIE

L'unité syndicale en
 danger.
 L'indépendance de
 classe des
 travailleurs est
 inacceptable pour
 l'Etat, en Tunisie
 comme ailleurs.
 Bourguiba, président
 à vie, prépare le
 « pluralisme »
 syndical contre
 l'UGTT pour
 diviser les salariés.
 Page 8.

OPÉRA BASTILLE

L'opéra
 de la Bastille
 sera-t-il
 « populaire » ?
 L'analyse de
 Michel Ragon
 sur cette opération
 de prestige
 décidée par
 Mitterrand.
 Page 5.

liste des groupes f.a.

• PROVINCE :

Aisne : Anizy-le-Château — Allier : Moulin — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-rhône : Marseille, Bouc-Bel-Air — Calvados : Caen — Charentes-Maritimes : Marennnes, Rochefort — Côte d'Or : Dijon — Doubs : Besançon — Eure : Evreux — Finistère : Brest, Quimper — Gard : Groupe du Gard — Gironde : Bordeaux — Haute-Garonne : Toulouse nord, Toulouse sud — Haute-Saône : Gray — Hérault : Béziers — Ile-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Loire : Saint-Etienne — Loire-Atlantique : Nantes — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers — Manche : Cherbourg — Marne : Reims — Morbihan : Lorient — Moselle : Metz — Nord : Lille — Oise : Beauvais, Creil — Pont-Sainte-Maxence — Orne : Flers, La Ferté-Macé — Rhône : Lyon — Sarthe : Le Mans — Seine-Maritime : Le Havre, Rouen — Somme : Amiens — Var : Groupe Région toulonnaise — Haute-Vienne : Limoges — Yonne : Auxerre.

• RÉGION PARISIENNE :

Paris : douze groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e — Banlieue sud : Fresnes-Antony, Vallée de Chevreuse-Rambouillet, Villejuif, Melun — Banlieue est : Gagny, Neuilly-sur-Marne, Chelles, Montreuil, Rosny, Bobigny, Drancy — Banlieue ouest : Houilles, Sartrouville, Versailles, Conflans-Sainte-Honorine — Banlieue nord : Villeneuve-la-Garenne, Saint-Ouen, Argenteuil, Colombes, Sevran, Bondy, Epinay-sur-Seine.

• LIAISONS PROFESSIONNELLES :

Liaison des postiers, Cercle inter-banques, Liaison ORTF.

• LIAISONS :

Nord : Noyon, Valenciennes, Stella-plage — Est : Nancy, Charleville-Mézières, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Doubs — Ile-de-France : Brunoy, Mantes-la-Jolie, Corbeil-Essonnes — Ouest : Lamballe, Routot, Laval, Poitiers, Saintes, Châtellerauld, Angoulême — Centre : Blois, Vierzon, Le Puy, Saumur, Chartres, Clermont-Ferrand, Nord-Haute-Loire — Sud, Sud-Ouest : Aix-en-Provence, Le Caylar-Lodève, Hyères, Montpellier, Périgueux, Antibes, Tournon, Sainte-Affrique, Sète, Canne-la-Bocca, Lor, La Seyne-sur-Mer, Nice — Rhône-Alpes : Chambéry, Bourgoin-Jallieu, Grenoble — Corse : Ajaccio.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris-11^e

Directeur de publication : Maurice Joyeux

Commission paritaire n° 55 635

Imprimerie : « Les Marchés de France » 44 rue de l'Ermitage, Paris-20^e

Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977

Routage 205 — Publi Routage

Diffusion SAEM Transport Presse

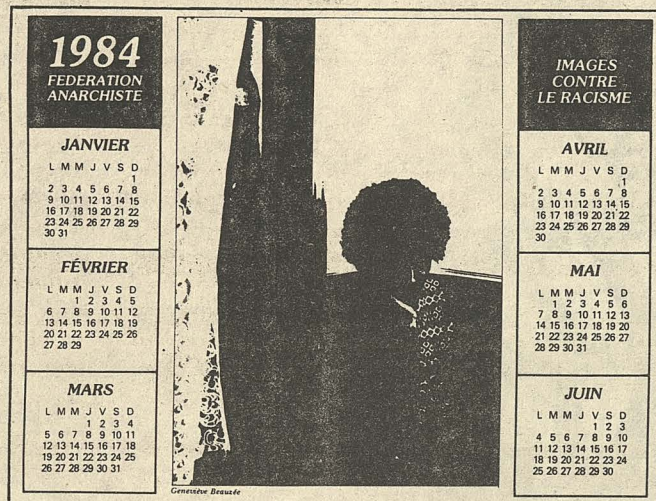
Permanence du Secrétariat aux relations intérieures
le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (m^o République)
tél. : 805.34.08

éditions

• Le groupe Libertad de la Fédération anarchiste vient d'éditer une brochure regroupant des articles, inédits pour la plupart, écrits par Libertad entre 1905 et 1908 dans *Le Libertaire* et *L'Anarchie*.

« Albert Libertad, articles choisis » est en vente à la librairie du Monde libertaire, 145 rue Amelot 75011 Paris. Prix : 15 F (plus le port).

• Le n°2 des Editions du riflard (Gr. Montreuil-Rosny) vient de paraître. Cette brochure intitulée : *Vivre en sécurité* est disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 15 F (plus frais de port).



• Vous pouvez vous procurer dès aujourd'hui un calendrier 1984. Il comprend dix reproductions contre le racisme, ainsi qu'un texte de présentation. Il est disponible au 145, rue Amelot, 75011 Paris, au prix de 20 F l'unité (port en sus : 10%).

communiqués

• Le groupe de LA DÉFENSE (92) assure une vente du *Monde libertaire* au métro Pont-de-Neuilley, le jeudi de 16 h à 19 h.

• Le groupe Proudhon de BESANÇON vend le M.L. tous les vendredis de 17 h à 19 h, place Saint-Pierre. D'autre part, les compagnons animent une émission tous les quinze jours sur Radio-Bip (97,4 MHz), thèmes des prochaines interventions : le pacifisme avec l'U.P.F., l'esperanto avec le musée esperantiste de Gray (70), la musique punk et l'anarchisme, May Picqueray.

• CAMBRAI : le groupe de Lille de la F.A. sera l'invité de Radio-Cambrai (102 MHz) le jeudi 15 décembre de 20 h à 23 h.

• Le groupe de MOULINS qui prépare différentes activités pour fin 83 début 84 (montage audiovisuel, publication d'une brochure, conférence avec A. Skirida, sur l'éducation, etc.) invite tous les sympathisants et lecteurs du *Monde libertaire* de l'Allier, à venir le rejoindre. Un autre groupe est en formation sur VICHY. Pour tous contacts écrire aux Relations intérieures qui transmettront.

• Le groupe de BÉZIERS tient tous les vendredis sur les allées Paul-Riquet de 15 h à 18 h une table de presse.

• HAGUENAU : Le groupe Bas-Rhinois de la F.A. sera l'invité de Radio-Dreyeckland (103 MHz) le jeudi 22 décembre à partir de 20 h 30. Au menu : analyses, actions, propositions des anarchistes aujourd'hui.

• Après Marseille, Toulon, un autre groupe de la F.A. est en formation à NICE. Des personnes désirent travailler pour que les idées libertaires deviennent concrètes se sont organisées pour mieux agir dans cette ville.

Si l'avenir ne te fait pas peur, n'hésite pas à nous rejoindre pour amplifier la voix des anarchistes. Ecrire aux R.I. qui transmettront.

sommaire

PAGE 2 : Activités des groupes F.A. — PAGE 3 : Editorial, En bref, Marche antiraciste, Petites magouilles — PAGE 4 : La publicité, La Chapelle-Darblay, Les pompes funèbres, Les fossoyeurs — PAGE 5 : L'opéra de la Bastille — PAGE 6 : Didier Hervé, Objection — PAGE 7 : Rencontre internationale — PAGE 8 : Ethnies et luttes de libération, Tunisie — PAGE 9 : II^e Congrès anarchiste nordique — PAGE 10 : Archives — PAGE 11 : Programme Radio-Libertaire, Note de lecture, Cinéma — PAGE 12 : La démocratie interne, Défense des acquis.

• Affiche pour la propagande du *Monde libertaire* éditée par le groupe Jacob. Format : 57 x 77. Prix : 0,95 F l'unité pour moins de 100 exemplaires, 0,90 F de 100 à 500, et plus de 500 : 0,85 F.

la religion nie l'individu !

■ Ecoles de l'obscurantisme et de la soumission, les religions justifient la misère et perpétuent l'injustice.



Fédération anarchiste. 145, rue Amelot, Paris 11^e

• Affiche éditée par le groupe de Versailles. Format 44 x 55. Prix : 5 F l'unité, 0,70 F au-dessus de 10 exemplaires.

débats

• Le groupe RÉGION-TOULONNAISE communique que sa conférence-débat sur le thème : « Histoire de l'anarchisme dans les pays de l'Est » prévue initialement pour le 16 décembre à 20 h est reportée à une date ultérieure.

fêtes

• Le groupe MONTREUIL-ROSNY organise dimanche 18 décembre 1983 la deuxième fête du *Riflard*. Celle-ci se déroulera de 15 h 30 à 20 h 00 à la Maison ouverte : 17, rue Hoche, Montreuil (93). Métro : Mairie-de-Montreuil. Au programme : chansons avec J. Florencie, A. Aurenche, H. Londres et P. Croce ; allocution sur la situation actuelle.

éditions

• Affiche éditée par le groupe de Versailles. Prix : 5 F l'unité, 1 F au-dessus de 10 exemplaires. Format : 44 x 55.

en bref...en bref...

• Le n°3 de la revue *Ramassis d'info sur la militarisation* est paru, prix 15 F. En vente à la librairie du Monde libertaire ou à commander au : C.O.T., B.P. 229 81002 Albi Cédex. Il contient 60 pages sur la militarisation de l'enseignement. D'autre part, suite aux rencontres nationales sur le protocole d'accord Henu-Savary, organisées à Lyon les 8 et 9 octobre, une semaine d'action nationale du 14 au 21 mars 84, a été retenue pour sensibiliser l'opinion sur les dangers d'application de ce protocole. S'adresser au C.O.T. pour tout renseignement, tél. (63) 38.39.55 le mercredi de 15 à 19 h.

• La fédération de Paris de la Libre Pensée invite les adhérents et sympathisants à se réunir nombreux le dimanche 18 décembre à 14 h 30 devant la statue de Michel Servet, place de la Mairie du 14^e, pour commémorer le martyr du savant condamné et brûlé par l'Eglise au XVI^e siècle. A l'issue de la manifestation, R. Labregere fera un exposé sur le thème : « Liberté et religion ».

• Depuis son arrestation tapageuse, Roger Knobelspiess n'avait jamais eu droit à la parole, ne serait-ce que pour se défendre. C'est pourquoi la revue *Camouflage* lui a ouvert ses pages pour un long texte-dialogue de mise au point. *Camouflage* n°5, 25 F, est en vente à la librairie du Monde libertaire.

• « Ni mort ni kaki... objecteur ! » Un gala pour les vingt ans de l'objection de conscience est organisé par l'Union pacifiste de France. Seront présents : Olga Forest, Louis Capart, Gérard Pierron et Gilbert Lafaille, à la Mutualité le 6 janvier 84 à 20 h. Adresse de la Mutu., rue Saint-Victor dans le 5^e.

• Le 17 et 18 décembre à Lyon, aura lieu une réunion préparatoire pour décider d'une nouvelle campagne collective contre Super-Phénix de Malville. A cette réunion, une quarantaine de groupes sensibilisés par le problème, ont été convoqués. Pour plus de renseignements écrire au C.E.P. 44, rue Saint-Georges 69000 Lyon, ou téléphoner de 18 h à 20 h au 16 (7) 837.42.77.

• Les cahiers *Spartacus* ont édité un ouvrage sur « le pacifisme et les antimilitaristes » et dans ce livre, nous communique Sat-Amikaro, deux pages sont consacrées au rôle de l'esperanto dans le pacifisme au travers de l'histoire.

• Bernard Baissat vous invite le samedi 17 décembre 1983 à 10 h à « Ecoutez May Picqueray ». En effet au Studio Saint-Séverin 12, rue Saint-Séverin, à Paris 5^e, sera présenté en première projection ce film sur May, réalisé par B. Baissat.

• Michel Auvray, invité par le C.O.T., sera à Albi le 15 décembre, signature de son livre à la librairie Deynoux à 14 h et débat à la F.O.L. à 20 h 30 ; à Castres le 16 décembre, signature à la librairie Rencontres à 14 h et débat à la M.J.C. à 20 h 30.

• La Ligue des droits de l'homme se constitue partie-civil contre les auteurs du meurtre de Habib Grimzi, recrues et gradé de la Légion étrangère.

• Thierry Campanati, insoumis, incarcéré le 10 novembre 1983 a été libéré le 25 novembre 1983 pour motifs psychiatriques. Il doit répondre devant la justice d'insoumission et de refus d'obéissance. La date de son procès reste inconnue à ce jour. Affaire à suivre...

Editorial

REAGAN n'a plus de temps à perdre pour engager le Liban dans une voie favorable aux intérêts occidentaux dont il est le garant : la crainte de la vietnamisation habite toujours l'opinion américaine alors que les échéances électorales s'approchent. L'intense activité diplomatique et militaire déployée ces dernières semaines par Washington témoigne de ce soucis.

D'abord la rencontre Reagan-Shamir (premier ministre israélien) fin novembre, qui a débouché sur un renforcement de la coopération politique et militaire entre les Etats-Unis et Israël. Les augmentations du budget militaire américain vont bon train : dès 1985, l'aide militaire américaine à Israël (1,4 milliard de dollars) devrait se transformer en don pur et simple ! La rencontre Reagan-Gemayel quelques jours plus tard, au cours de laquelle il a été « conseillé » au président libanais d'intégrer à son gouvernement des représentants de formations alliées à la Syrie afin d'isoler cette dernière.

Mais au cœur du problème, que ce soit durant ces rencontres ou au cours de la Conférence de réconciliation nationale libanaise à Genève début novembre, le fameux accord du 17 mai 83 conclu entre Israël et le Liban, qui prévoit que le retrait des troupes israéliennes ne s'effectuera que conjointement avec les troupes syriennes, reste le verrou de la situation libanaise. L'opposition libanaise, la Syrie exigent l'abrogation de cet accord, refusant de mettre sur le même plan l'« intrus » sioniste et la Syrie dont les liens historiques avec le Liban sont très étroits.

C'est dans ce contexte que doit être placé le bombardement aérien américain de positions syriennes le 4 décembre, au cours duquel deux avions américains ont été abattus. Echec

américain, engrenage incontrôlé ? Voire ! Dès le 7 décembre, le ministre des affaires étrangères syrien déclarait que son pays était décidé à ouvrir le dialogue avec les Etats-Unis. Par delà la violence militariste montante, le front uni Reagan-Shamir-Gemayel semble marquer des points en amenant la Syrie à négocier l'accord du 17 mai, négociation sans laquelle aucune évolution notable n'est envisagée, et peut-être dissocier à terme ses intérêts de ceux de l'U.R.S.S. alors que le gouvernement de Damas est la seule carte soviétique sérieuse au Proche-Orient.

Le Liban apparaît donc plus que jamais le terrain conflictuel des intérêts des superpuissances. Le retrait des troupes palestiniennes de Tripoli sous contrôle de l'O.N.U. et de leur chef Arafat peut être considéré comme un « nettoyage » propice à clarifier et à faciliter la partie d'échec Est-Ouest : les intérêts palestiniens sont balayés sous le feu et la diplomatie des hégémonismes étatiques.

A Beyrouth, si la vocation de la composante américaine de la force multinationale « de paix » ne laisse pas grand mystère, la présence des contingents italiens et britanniques pourraient être remise en question, et le gouvernement italien parle d'ores et déjà d'une diminution notable des effectifs de ses troupes. Peur de l'engrenage militaire ou conscience fataliste que le sort du Liban se décide bien ailleurs ?

Quant au contingent français, l'un de ses responsables a déclaré dernièrement que Beyrouth constitue un excellent entraînement à la lutte contre le terrorisme. Le militarisme français ne rate donc pas l'occasion de renforcer son efficacité au contact des événements libanais. Une raison de plus pour nous d'exiger le retrait immédiat des troupes françaises.

MARCHE ANTIRACISTE

SAMEDI 3 décembre 1983, à 9 h 30 Porte de la Villette, une trentaine de personnes s'active malgré le froid devant le Foyer des travailleurs, pour finir de préparer les banderoles et les pancartes de la Marche du 19^e pour l'égalité et contre le racisme (marche à l'initiative du Comité antiraciste du 19^e composé d'associations et de groupements politiques tels que : Occupants rénovateurs 19^e,

Pourquoi une telle initiative dans le 19^e ? D'abord et surtout parce qu'il nous a semblé important de réagir face à la montée de l'extrême-droite dans notre dernière élections municipales, manifestation à caractère xénophobe rue de Flandre, le 15 septembre 1983) et parce que le 19^e arrondissement est l'un des quartiers les plus concernés par le problème de l'immigration.

en soit, le but de cette manifestation a été atteint : prouver qu'il y a en France, un peuple nombreux qui veut que des communautés d'origine différentes puissent vivre ensemble dans la paix et la justice, pour le bonheur de tous. La marche a traversé la France pour retrouver toutes celles et tous ceux qui veulent que l'égalité des droits et des chances l'emporte sur la ségrégation, que l'amitié ait raison du racisme, et que la solidarité fasse taire les « 22 Long-Rifle ». Rappelons que l'idée de cette marche est née, à la fin du mois de juin, autour du lit d'hôpital où reposait Toumi Djaidja après avoir été blessé par la balle d'un policier.

17 h 00, la nuit tombe à l'arrivée à Montparnasse, les slogans continuent à être repris, la foule s'attarde et ne veut pas partir. Place de la Bastille, les derniers manifestants partent seulement !

Il faut dépasser la conclusion de cette marche, et les récupérations de la marche par le gouvernement socialiste (discours de G. Dufoix, délégation des marcheurs reçu par Mitterrand à l'Elysée) car le combat antiraciste ne peut se limiter à la revendication de droits et de formalités. Le racisme est aussi un moyen de sauvegarder des intérêts de classe, et la lutte antiraciste doit donc s'inscrire pleinement dans le combat anticapitaliste visant à la création d'une société sans classes et sans Etat, ayant pour principe l'égalité économique.



Parti socialiste (1), P.S.U., L.O.R., L.C.R., P.C.M.L., M.R.A.P., Fédération anarchiste [groupes Pierre-Besnard et Libertad], associations d'immigrés, etc.)

L'idée première de cette marche était de montrer que, malgré les différences de couleur de peau, de culture, les immigrés sont des travailleurs comme tous les autres, et qu'en tant que tels, ils devraient avoir les mêmes droits (aux logements décentes, à l'emploi, à la formation, à l'égalité devant la justice, à la reconnaissance des droits civiques, etc.).

Le cortège démarre à 10 h 30, nous sommes maintenant une centaine, déjà le succès de cette marche du 19^e nous laisse présager un grand espoir pour la manifestation nationale de l'après-midi...

14 h 00, place de la Bastille : temps superbe, quoique toujours frisquet, par contre l'ambiance est plutôt chaude, une foule étonnée d'être aussi nombreuse (les médias ont parlé de 70 000 ou 80 000 personnes, nous pensons, sans grossir démesurément les chiffres, avoir dépassé les cents mille participants). Quoi qu'il

PETITES

MAGOUILLES

ET

GRANDES

MANOEUVRES

LE monde politique français est actuellement agité par le rapprochement (sinon la fusion) des familles radicales séparées. Mardi 29 novembre un dîner réunissait en ville pour l'opposition des radicaux valoisiers (Edgar Faure, Paul Granet, etc.) et pour l'opposition des radicaux de gauche (François Abadie, Maurice Faure, etc.). Tout ceci avec la bénédiction de l'Elysée (voir *Le Monde* du 30 novembre 1983, page 9), sous la houlette de M. Olivier Stirn.

Parmi les « personnalités présentes » : M. Georges Berthoin, président européen de la commission trilatérale. La « trilatérale », vous connaissez ? C'est cette structure informelle qui réunit 500 personnes, parmi tout ce qui compte de décideurs dans le monde occidental : banquiers (Rockefeller), hommes d'Etat (Carter, Ford), personnages politiques importants (Bernard de Lippe, Raymond Barre). En quelque sorte le gouvernement occulte de l'occident.

Toutes nos félicitations au social-démocrate François Mitterrand pour ces contacts intimes avec une si honorable compagnie, par parti radical interposé.

Liliane et Roland
Gr. Pierre-Besnard

Yves Peyraut

LA CHAPELLE-DARBLAY

Le travail a repris à la Chapelle-Darblay, le 5 décembre à 14 h, et le moins que l'on puisse dire c'est que la reprise ne s'est pas faite dans la joie et l'allégresse. D'une part, parce que ce n'est jamais marrant d'aller bosser, d'autre part et contrairement à ce qu'affirmait Krasucki, ce n'est nullement « une grande victoire des travailleurs ». Le délégué C.G.T., qui a pris la parole lors de l'assemblée générale précédant la reprise du travail, était, d'ailleurs nettement plus nuancé en disant aux ouvriers de l'usine de Saint-Etienne-du-Rouvray : « Nous sommes contraints de reprendre le boulot, sinon Parenco ferme purement et simplement les deux sites ».

Ce n'est pas une victoire, parce que s'il y a 400 licenciements en moins, il reste quand même 1 000 personnes sur le carreau d'une part et d'autre part si les deux sites sont conservés ce n'est pas comme le demandaient les travailleurs en lutte.

Il demandaient que la machine n°6 pour faire le papier journal soit effectivement à Saint-Etienne, mais qu'on laisse tourner les machines fabriquant le papier couché à Grand-Couronne. Le deuxième plan Parenco en faisant construire la machine n°6 à Grand-Couronne et en aménageant celle de Saint-Etienne-du-Rouvray pour qu'elle fabrique le papier couché, donne un coup de bâton aux ouvriers qui occupaient et à la C.G.T. Car ce plan entraîne plus de licenciements à Saint-Etienne que ce qui était prévu.

Les ouvriers qui occupaient l'usine de Saint-Etienne-du-Rouvray, en obtenant 400 emplois supplémentaires, ont réussi à garder les deux sites au bénéfice de ceux de Grand-Couronne qui n'étaient pas grévistes. Et là, la pillule est amère d'autant qu'ils devront payer de 185 licenciements supplémentaires. Il faut ajouter à cela la non réintégration des 25 délégués C.G.T. et, dans le meilleur des cas, les 99 jours d'occupation payés à 50%.

Il est facile de dire, après, qu'ils auraient dû continuer à faire marcher l'usine sous leur contrôle, faire une coopérative, autogérée ou non, ne rien attendre de l'Etat, etc., mais ce n'était pas le but qu'ils s'étaient donnés. Toujours est-il que le travail a repris et que le climat va être assez lourd, les grévistes retravaillant avec les non grévistes.

Dans la presse locale, mardi 6, on pouvait lire : « Le travail a repris dans les conditions normales d'exploitation », ce sont eux qui le disent ! « That's all folks ! »

Jean-Pierre
Groupe de Rouen

LA PUBLICITÉ COMPARATIVE

V A-t-on légaliser ce gadget publicitaire autour duquel il est fait tant de bruit en ce moment ? Certaines organisations de consommateurs (I.N.C.) sont pour (voir 50 Millions de consommateurs, déjà champion de la publicité « comparative » déguisée) ; certains tremblent ; Carrefour devance nos législateurs et fait d'une pierre deux « pubs », à la manière de Leclerc.

La publicité comparative — aux applications fort limitées — n'avantagerait pas le consommateur, mais serait une pelisse de plus dans la garde-robe de quelques commerçants ; une petite tête supplémentaire sur l'hydre publicitaire, rien de plus.

Législation actuelle :

Code civil — Art. 1382 — Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute de qui il arrive, à le réparer.

Code pénal — Art. 422-2 qui punit ceux qui auront fait usage d'une marque sans autorisation de l'intéressé. Le règlement de la R.F.P. interdit le dénigrement et les publicités génératrices de malentendus.

• Comparer quoi ? Des produits trop semblables, dont les « ver-

tus » devraient être exagérées de façon à prendre un peu de poids, d'où tromperie. Des produits dont seul l'emballage diffère (exemple : l'Oréal fabrique les laques, les shampoings colorants, etc. pour Roja-Garnier, Scad, Eugène).

On parle d'une publicité contrôlée par les organisations de consommateurs. Qui paierait pour discréditer son produit puisque la médiocrité est de règle ? Mais on nous dit que la publicité comparative favoriserait l'émulation. La qualité se paie... et n'est pas dans l'intérêt des fabricants.

Produits	Prix d'achat	Prix de vente maximum
L'Oréal S.A., capital 416 millions Shampooing Bionic Soin huile végétale	13,75 21,80	27,50 43,60
Laboratoires Phytosolba S.A., capital de 1 million Phyto 5 Shampooing Phytomousse S 88	21,43 10,70	40,00 20,00
Beecham-Caze Dentifrice Teelak Cologne lavande	4,20 7,38	8,00 14,75

Quant au comparaiso de prix, lorsque M. Fournier, des magasins Carrefour (et partenaire de la Socpresse pour l'Aurore notamment), s'abat sur ses confrères, il choisit son terrain. Et, si nous payons moins cher, nous ne l'enrichissons pas moins. Il s'agit de fausses remises ! N'importe qui a la possibilité de ven-

ES gens qui ont fait leur trou dans les cimetières sont réputés cupides, insensibles. « Mais la tâche est ingrate », laquelle ? celle de la régie ou celle de l'entrepreneur, pour qui il est si facile d'extorquer l'argent des familles en détresse, ou bien celle du fossoyeur ! « Ils sont indispensables ! », oui, parce qu'ils ont su tisser une formidable toile d'araignée.

Dans une cinquantaine de grandes villes — Paris, Marseille, ... — c'est la municipalité qui assure les obsèques, par l'intermédiaire d'une régie. On pourrait s'attendre ici à une certaine égalité, non, comme ailleurs, ce sont des « enterrements de classes » qui sont « offerts ».

Si la commune détient le monopole des services funéraires, elle

peut le concéder à une entreprise privée. Ce régime de la concession est en place dans la plupart des villes de moyenne importance. Dans ce cas, vous avez 40% de chances d'enrichir les Pompes funèbres générales. Cette société présente dans toute la France, assure presque la moitié des cinq cents mille enterrements recensés tous les ans.

Dans les petites communes où il n'y a ni régie ni concessionnaire, les familles choisissent leurs « hommes en noir ». D'ailleurs, quel que soit le régime de la commune chacun est « libre » de s'adresser à l'entreprise de son choix, seulement : l'entreprise susdite devra reverser à la régie sinon au concessionnaire, quand ils existent, le montant des prestations du service extérieur ou monopolisé (cercueil, convoi, personnel) et l'entreprise choisie se rattrapera sur les autres services ! On trou-

ve de tout au bazar macabre et pratiquement « imposé » à des prix exorbitants : capitonnage, poignées, plaques, croix, fleurs, faire-parts, transports, etc.

Depuis mai 76, il est possible de transporter un corps sans cercueil dans son propre véhicule, de l'hôpital à son domicile, dans un rayon de deux cents kilomètres et durant 18 à 36 heures, si des soins de conservation ont été effectués. On peut également véhiculer soi-même un cercueil avec l'autorisation du maire. Mais il faut payer une taxe de sortie à la commune où a lieu le décès, ainsi qu'une taxe d'entrée à celle où doit avoir lieu l'inhumation !

Merveilleuse société dans laquelle rien ne passe à côté de la caisse, dans laquelle notre dignité est piétinée jusqu'à la fin par les bottes des marchands.

D. Tere

LES FOSSOYEURS DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Le 25 novembre s'est déroulé à Cahors (Lot) une importante manifestation pour protester contre la fermeture de l'usine sidérurgique de Laval-de-Cère, 123 emplois supprimés, sans reclassement, pour un village de 400 habitants, cela entraîne de graves répercussions sur l'emploi et la vie de la région (licenciements dans les entreprises sous-traitantes, fermetures d'écoles, de gares, de commerces...).

Il faut dire que la décision a été prise par l'Etat, car l'usine appartient au trust nationalisé Pechiney-Ugine-Kuhlman. Pourtant la promesse avait été faite que l'usine ne fermerait pas si la gauche arrivait au pouvoir ! L'état de grâce passé, les ouvriers ont dû bien vite déchanter. Le pire étant que cette entreprise fait des bénéfices et exporte 80% de sa production.

Alors pourquoi cette fermeture ? Face à un avenir où la concurrence se fait de plus en plus impitoyable, il est nécessaire de moderniser les entreprises pour les rendre compétitives, et donc de supprimer des secteurs où, à court terme, les problèmes naîtront. L'usine de Laval-de-Cère entre dans cette catégorie, et nos gouvernants sont passés maîtres eux aussi dans l'art de la restructuration capitaliste.

En réponse à cette attaque inadmissible contre la classe ouvrière de la région, la mobilisation ne s'est pas faite attendre. Beaucoup d'ouvriers des entreprises du canton ont décidé la grève, avec l'organisation de journées « ville morte ». Lors de la manifestation devant la Préfecture du Lot, regroupant plus d'un millier de personnes (la plupart ayant fait plus de 100 kilomètres pour s'y rendre) des militants ouvriers libertaires avaient choisi de faire connaître leurs vues sur ce problème. Mal leur en prit, car les gros bras du « P.C.-G.T. » leur tombèrent dessus en les sommant d'arrêter la distribution de tracts qui attaquaient le gouvernement, et donc nos « camarades ministres ». De leur côté, les militants du Parti communiste avaient le culot de distribuer des tracts se terminant par un bulletin d'adhésion au P.C.F. Il y eut comme un malaise chez beaucoup d'ouvriers et de syndicalistes, tant la récupération de cette manifestation était flagrante. Quand au rôle du P.C. et d'une partie de la hiérarchie syndicale de la C.G.T., il est apparu clairement comme celui de chien de garde du pouvoir.

Le cul entre deux chaises, nos « amis » fossoyeurs de la classe ouvrière ont bien du mal à faire passer un discours comprenant la solidarité avec le gouvernement, et la défense des intérêts des ouvriers, surtout quand c'est l'Etat-patron qui licencie.

Quant à nous, militants anarchistes, notre rôle est de dénoncer cette mascarade de défense de la classe ouvrière que proclament les partis (soi-disant) ouvriers et les syndicats. Il nous faut lutter pour l'autonomie des ouvriers, indépendamment des luttes électorales et politiciennes, pour arriver à notre émancipation.

Liaison du Lot

Didier Le Bornec

L'Opéra de la Bastille sera-t-il "populaire" ?

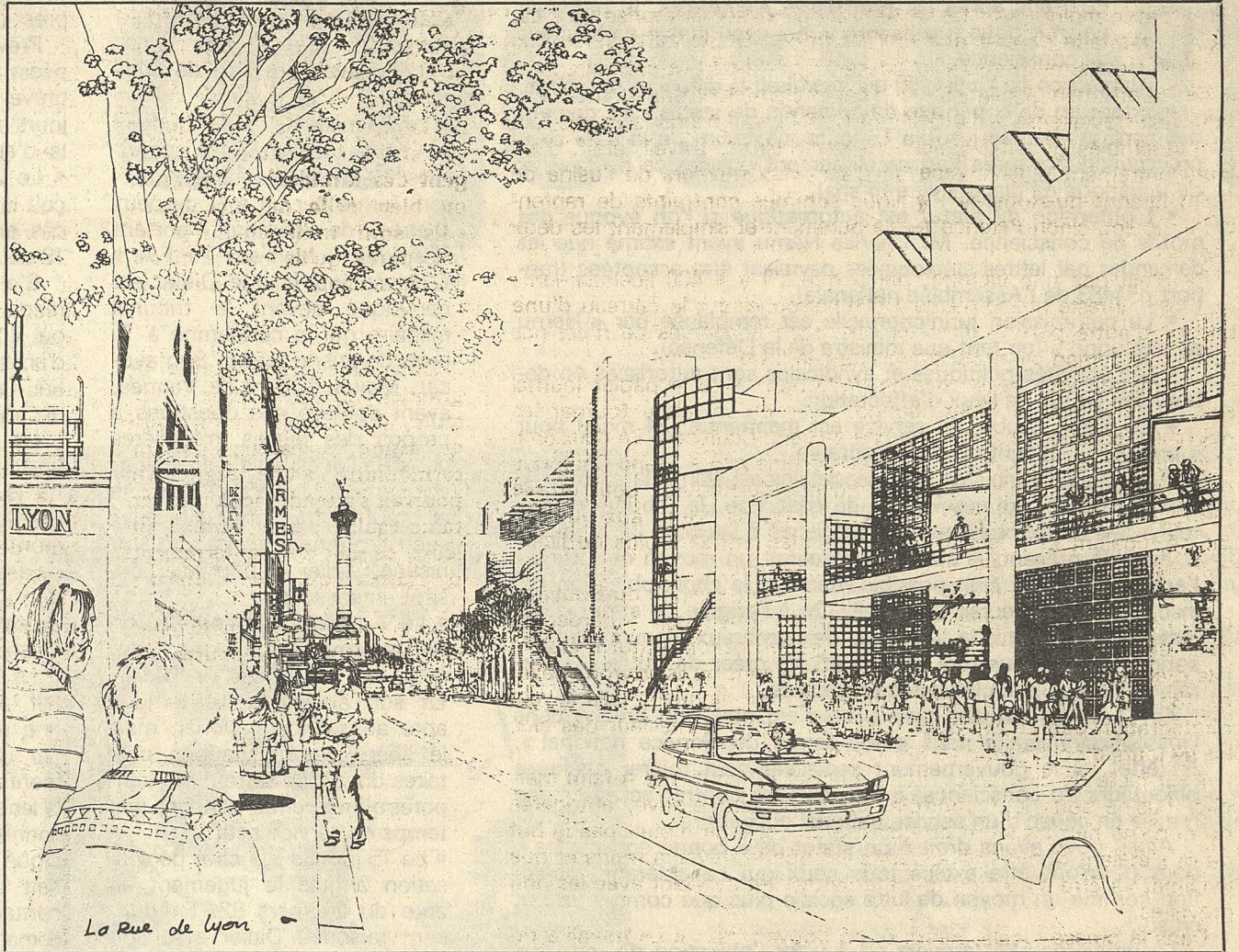
EN 1989, deux cents ans après la prise de la prison de la Bastille, on inaugurera dans les mêmes lieux un opéra. Entre temps, on y avait construit une gare de chemin de fer. Mais c'était au temps où les chemins de fer marquaient le symbole efficace du capitalisme triomphant. En 1984, cette gare sera détruite et à sa place commencera à être construit le second opéra de Paris, celui-ci dit « populaire ».

L'autre, celui de Charles Garnier, qui devait être le chef d'œuvre du Second Empire, ne fut inauguré que sous la III^e République. La défaite de 1870 et la Commune étaient passées entre temps. M. Mitterrand inaugurera-t-il « son » opéra en 1989 comme espérait le faire Napoléon III du « sien » ?

Les grandes architectures de prestige demeurent des symboles politiques. Rien n'a changé dans ce domaine depuis les césars romains et Louis XIV. Le Président Pompidou a voulu marquer son règne par la construction d'un grand musée d'art moderne. C'est le Centre Beaubourg qui porte son nom, mais il a été inauguré par son successeur, le Président Giscard qui, lui aussi, n'a pu moins faire que s'offrir son propre musée, actuellement en construction, qui sera beaucoup plus vaste que Beaubourg, le Musée des sciences de la Villette. Selon toutes vraisemblances, c'est le Président Mitterrand qui l'inaugurera en 1986.

Que pouvait s'offrir M. Mitterrand ? Un musée du XIX^e siècle ? La chose avait déjà été mise à l'étude par son prédécesseur. Ce sera le Musée d'Orsay, dans le ventre de l'ancienne gare. M. Delors s'est octroyé un ministère des finances tout neuf qui va se construire près du futur « Vel. d'Hiv. », dans le quartier Bercy. Alors un opéra ! Curieux symbole pour un gouvernement de gauche que cet édifice destiné à un art éminemment aristocratique, puis fleuron de la bourgeoisie du XIX^e siècle et qui n'a été populaire que dans ses exemples les plus consternants. On a chanté des airs de Massenet dans les repas de noces, mais jamais du Wagner, des airs de Gounod, mais rarement du Verdi. Et puis, le répertoire de l'opéra n'est-il pas figé ? Rares sont les compositeurs contemporains qui ont été tentés par le genre, même si l'on a créé en cette fin 83 un « Saint François d'Assise » de Messiaen (qui d'ailleurs n'est qu'un oratorio).

On me dira que l'opéra vient de trouver un très large public grâce au cinéma et à la télévision, que Mozart est devenu de grande actualité avec « Don Juan » de Losey et la « Flûte enchantée » de Bergman. Que le film de Zeffirelli a tiré de la « Traviata » de Verdi a été un triomphe et que Rosi nous prépare une « Carmen » qui touchera un vaste public. Mais alors, justement, est-il nécessaire de construire un édifice aussi coûteux, alors que les opéras d'hier et d'aujourd'hui peuvent être popularisés par le cinéma et la télévision. L'admirable « Don Juan » de Losey a été filmé dans une villa vénitienne construite par Palladio au XVI^e siècle. Le vieil opéra de Garnier peut constituer un studio très efficace pour maintes représentations. On a dit que l'opéra de Garnier était trop petit. Mais tout



opéra joué devant les quelques milliers de spectateurs qui ont la chance d'y trouver place, peut-être retransmis à des millions de téléspectateurs.

Il en est de l'opéra comme des grands stades. Dans les années 30, la prospective était de construire des stades de 100 000 places. On y a renoncé depuis que les téléspectateurs peuvent suivre les matchs sur leur petit écran.

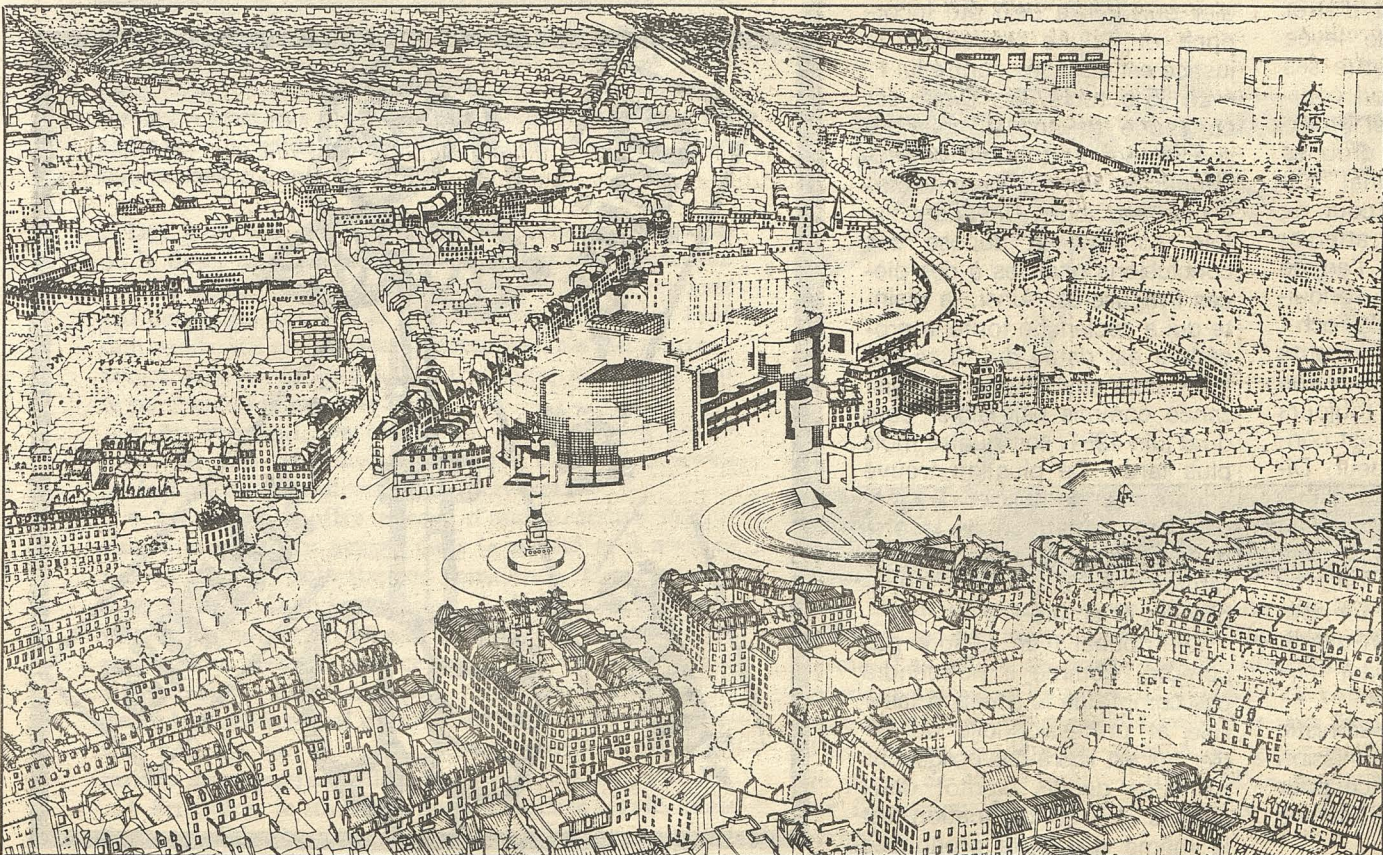
Ceci dit, nous n'y pouvons rien : l'opéra de la Bastille sera construit. Pour l'opéra du Second Empire un concours national avait été lancé qui avait suscité 171 projets, dont celui d'un architecte de trente-cinq ans, inconnu, Charles Garnier. Pour l'opéra de la V^e République, le concours international a suscité 756 projets de 45 pays (260 français, 65 anglais, 50 italiens, 38 américains, 24 japonais, 14 russes). De l'anonymat du concours, sortirent six équipes, puis trois, le choix final étant laissé au Président de la République, ce qui pourra paraître curieux en démocratie. Le lauréat, un inconnu comme le fut Garnier, et aussi jeune, un canadien d'origine uruguayenne, Carlos Ott, qui travaille

dans une grande agence de Toronto et avait dessiné son projet à titre personnel dans ses moments de loisirs.

Grâce à ses trois salles (une grande de 2 700 places, une expérimentale de 600 à 1 500 places, une salle de répétitions) une rotation des spectacles sera possible à l'opéra de la Bastille et le nombre de billets vendus presque le triple qu'à l'Opéra Garnier. Par la même les prix pourront être réduits de 50%. Lorsque l'on sait que les prix des bonnes places au Palais Garnier, à l'orchestre et au balcon, sont à 380 F et que seules les places sans visibilité (le quart) sont à 35 F, l'Opéra de la Bastille risque quand même de n'être pas très populaire. Malgré ce prix prohibitif de fauteuils peu confortables, toute personne qui s'assoit au Palais Garnier coûte 700 F à chaque contribuable qui ne va jamais à l'opéra. On nous assure que l'opéra de la Bastille ne coûtera, du fait des subventions, que 200 F à chaque contribuable. Etrange calcul que de tabler sur un déficit avant l'ouverture du premier spectacle et l'opéra ne pourrait-il pas être rentabilisé par les retransmissions de télé, au lieu de piocher dans la poche des contribuables qui paient justement une redevance télé pour bénéficier aussi bien des retransmissions sportives que culturelles.

Une autre inquiétude : l'accoustique. Une salle de 2 700 places peut-elle disposer d'une bonne accoustique lorsque l'on sait qu'il est de règle, pour la qualité de la voix, que les chanteurs d'opéra ne se servent pas de micro ? Au contraire de l'Opéra Garnier, une visibilité sera assurée à tous les spectateurs de l'opéra de la Bastille, mais à la place des places « aveugles » y trouvera-t-on des places « sourdes » ?

L'Association des habitants du 12^e Bastille qui s'oppose « à la destruction d'un quartier populaire » (outre la démolition de la gare, la construction de l'opéra entraîne la disparition de 220 logements) va s'apercevoir que le projet de Carlos Ott s'insère dans la trame urbaine et respecte les axes préexistants. Alors que sous Haussmann, on avait éventré carrément tout un quartier pour construire l'opéra, l'opéra de la Bastille n'apparaîtra sur la place que sous la forme de sa façade semi-circulaire. Des volumes cubiques disposés entre les trois demi-cylindres qui répondent aux trois salles, une grande verrière en façade, on est plus près avec Carlos Ott de Beaubourg que du Palais Garnier et c'est bien normal. Pour qui veut en savoir plus, et connaître les dessins des 756 candidats, une exposition des projets d'architecture pour l'opéra de la Bastille se tient au Palais de Tokyo, dans l'ex-musée national d'art moderne, avenue Georges-Washington, jusqu'au 22 janvier.



L'OBJECTION DE CONSCIENCE

DEUX ans après les promesses électorales, le nouveau pouvoir nous a présenté le nouveau statut d'objecteur de conscience.

- Suppression de l'article 50 qui interdisait la diffusion du statut.
 - Extension de la période de demande du statut : les demandes sont recevables jusqu'à 15 jours maximum de la date d'incorporation ou après l'accomplissement du service militaire et de la période de disponibilité (5 ans).
 - L'obtention du statut est automatique si l'on évoque des motifs de conscience. M. Charles Hernu ayant estimé que les demandes par lettres stéréotypées devraient être acceptées (rapport n°1483 de l'Assemblée nationale).
 - La commission juridictionnelle est remplacée par « Hernu en personne » (en tant que ministre de la Défense).
 - Les activités politiques et syndicales sont autorisées en dehors des heures et lieux d'affectation.
 - La durée double du service est maintenue (24 mois) pour « prouver la sincérité » des objecteurs.
 - Le choix d'attribution des associations est élargi (la carotte !).
 - En cas d'insoumission ou de désertion, le tribunal pourra retirer le statut d'objecteur de conscience à l'accusé (la baton !).
- Jusqu'à présent, le statut représentait un moyen de lutte où l'action collective était possible même si le choix objection ou insoumission demeurait individuel. Car à l'origine, le statut d'objecteur avait permis la libération de nombreux insoumis emprisonnés depuis plusieurs années et, de créer de nouveaux terrains de luttes antimilitaristes et sociales.

Or, avec le nouveau statut, ce n'est plus une brèche dans l'institution militaire mais « une forme du Service national ». En effet, si le gouvernement socialiste peut tolérer quelques objecteurs de conscience, il ne peut par contre, accepter une remise en cause d'un service national obligatoire.

Ainsi, nous avons droit à un statut de « bonne conscience » dont pourront être exclus tous ceux qui considèrent l'objection comme un moyen de lutte sociale plus que comme un but en soi.

Le gouvernement arrivera-t-il à vider l'objection de tout son contenu antimilitariste ? Les objecteurs politiques arriveront-ils à coordonner leurs efforts face à la répression ? La réponse à ces questions sera donnée dans les mois qui vont suivre !

Olivier et Philippe
Liaison Brunoy

DIDIER HERVÉ INSOUMIS, EN PROCÈS

DIDIER a refusé, en 1980, d'endosser l'uniforme militaire en raison de ses convictions libertaires.

Il fait partie de ces antimilitaristes déjà emprisonnés avant le 10 mai 81. Il a vu passer la loi d'amnistie, la suppression des T.P.F.A., le nouveau statut d'objecteur de conscience. Il a pu apprécier à leur juste valeur ces mesures « larges et généreuses » qui ont signifié pour lui une répression toujours plus forte ! Qu'on en juge !

- Le 4 août 80 : ne cachant pas ses convictions libertaires, Didier ne répond pas à « l'ordre d'appel au service national actif » qui le convoquait au centre de Rennes-Saint-Jacques.

- Le 30 janvier 81 : il est arrêté à la gare de Brest, alors qu'il distribue des copies de la loi relative à l'objection de conscience dont la publicité était alors interdite. Il est transféré le soir même à la gendarmerie de Landerneau, puis, le lendemain, à la caserne Foch de Rennes où il est mis aux arrêts de rigueur.

- Le 20 février 81 : Didier est inculpé d'insoumission et de refus d'obéissance. Il est transféré au quartier militaire de la maison d'arrêt de Rennes.

- Le 5 juin 81 : il est amené devant le T.P.F.A. de Rennes qui le condamne à 12 mois de prison dont 8 avec sursis. Cette peine étant couverte par la détention préventive, Didier doit donc être libéré le jour même. De retour à la maison d'arrêt pour les formalités de levée d'écrrou, il se fait remettre ses objets personnels et son courrier censuré, dans lequel il trouve les lettres des trois groupes d'Amnesty international qui l'ont adopté. Dans la cour de la prison, Didier est attendu par trois véhicules de l'armée et la gendarmerie qui le conduisent de force à la caserne Foch !
- Le 9 juin 81 : on lui présente une nouvelle fois l'uniforme militaire qu'il refuse toujours d'endosser. Alors qu'il est conduit aux arrêts de rigueur, Didier entame une grève de la faim qui durera 17 jours, au terme desquels il sera libéré le 27 juin, avec une réforme temporaire. Ceci après un nouveau séjour à la maison d'arrêt de Rennes et à l'hôpital militaire Ambroise-Paré.

- Août 81 : la loi d'amnistie efface les délits d'insoumission et de refus d'obéissance pour lesquels Didier a été condamné le 5 juin.

Il est par contre toujours possible de poursuites pour avoir refusé d'endosser l'uniforme le 9 juin 81 ! L'amnistie « large et généreuse » qui permettait aux insoumis de régulariser leur situation ne s'adresse donc pas à lui.

- Septembre 81 : la chambre de contrôle de l'instruction fait retirer du dossier des pièces relatives à la première procédure amnistiée, que le juge d'instruction avait cru bon de conserver.

- Le 26 mars 82 : les tribunaux ne sont toujours pas supprimés. Celui de Rennes est pourtant fermé par un mur de deux mètres de hauteur, portant l'inscription « Mort aux T.P.F.A. » C'est ce jour-là que Didier est convoqué devant le tribunal militaire qui le condamne à 15 mois de prison ferme. Son avocat, Maître Guitard de Vannes, ayant soulevé des questions à propos des pièces irrégulières dans le dossier d'instruction, notamment une pièce antidatée et d'autres toujours en rapport avec la première procédure amnistiée, Didier se pourvoit aussitôt en cassation.

- Le 7 avril 82 : la commission de réforme statue une nouvelle fois sur le cas de Didier. En son absence, elle le juge apte au service national, mais le libère des obligations militaires du fait de sa réforme temporaire intervenue pendant son temps de service actif.

- Le 15 juin 83 : la cour de cassation annule le jugement en date du 26 mars 82. En donnant raison à Didier et à son avocat sur le vice de forme, la cour de cassation renvoie l'affaire devant la juridiction compétente. C'est-à-dire devant la chambre spécialisée du tribunal correctionnel de Rennes, puisque les tribunaux militaires en temps de paix ont cessé leur activité au mois de décembre précédent.

- Juillet 83 : publication du nouveau code du service national et de la nouvelle loi sur l'objection de conscience. Cette loi accorde un délai de six mois aux personnes en situation irrégulière pour faire une demande de statut d'objecteur. Par l'accord de ce délai, la loi admet donc qu'on ait pu, avec raison, ne pas se reconnaître dans les précédents textes existants. Pourtant, une nouvelle fois, le texte ne concerne pas Didier puisqu'il a déjà été incorporé, et qu'une procédure de justice est engagée contre lui !

- Le 25 octobre 83 : Didier est convoqué devant la chambre spécialisée du tribunal correctionnel de Rennes pour y être à nouveau jugé. Une nouvelle fois, son avocat dépose des conclusions relatives à des pièces irrégulières. Ainsi, la plainte qui a déclenché toute la procédure est datée du 10 février 1981 alors que le refus d'obéissance commis par Didier date du 9 juin 1981, soit quatre mois plus tard ! De plus on trouve encore dans le dossier des pièces faisant mention de la première procédure amnistiée, les ratures n'en empêchant aucunement la lecture !

Le tribunal n'en tiendra pas compte, comme il ne tiendra pas compte de la situation familiale et professionnelle de Didier qui est libéré des obligations militaires depuis bientôt deux années. La condamnation est la même que celle prononcée

par le T.P.F.A. en mars 82 : 15 mois de prison ferme !

- Le 26 octobre 83 : le procureur refuse d'enregistrer l'appel que Me. Guitard est venu formuler, sous prétexte que ce dernier n'a pas l'autorisation écrite de Didier (celle-ci n'est nullement obligatoire au moment où l'appel est déposé). Me Guitard porte plainte auprès du bâtonnier de l'ordre.

Prévenu à temps, Didier expédie une lettre qui malgré la grève des postes arrivera deux jours avant l'expiration du délai d'appel.

- Le 29 novembre : Didier reçoit la convocation pour le procès en appel qui aura lieu le 19 décembre.

C'est ce jour-là aussi qu'il reçoit « Avis de recherche » où il apprend qu'un mandat d'amener a été émis contre Martial Cardona, insoumis depuis dix ans !

Le délai exceptionnellement bref (moins de deux mois) entre le dernier procès de Didier et la comparution en appel démontre clairement la volonté du Parquet d'activer la répression. Il espère ainsi couper l'herbe sous le pied au mouvement de soutien qui s'élargit.

Le 25 octobre, Didier remettrait au Président du tribunal une motion de soutien signée par une quinzaine de mouvements et d'organisations. Dès le lendemain, l'ensemble du personnel syndiqué et non syndiqué de son lieu de travail prenait position en sa faveur et contactait les élus locaux pour demander l'arrêt des poursuites.

Adopté par trois groupes d'Amnesty international, soutenu par la Ligue des droits de l'homme, Didier sait pourtant que l'aboutissement de son combat ne passera pas par les bureaux d'un ministère, mais par la lutte quotidienne contre l'exploitation et la soumission !

Militant de la Fédération anarchiste, du Groupe d'action et de résistance à la militarisation du Sud-Finistère, membre des Collectifs pour l'abrogation des accords Hernu-Savary, Didier ne se bat pas seulement contre l'institution militaire. Son insoumission doit être comprise en tant que combat pour la liberté et la responsabilité de chacun, un combat contre l'aliénation et l'exploitation.

Dans cette lutte, l'entraide

n'est pas un vain mot, car elle constitue la clé de voute du mouvement anarchiste, sa force !

A l'heure où le gouvernement « rose bonbon » se lance dans l'aventure militaire et patriotique, espérant masquer l'échec de sa politique économique et sociale...

A l'heure où la répression contre les réfractaires repart de plus belle, avec consigne pour les magistrats de condamner lourdement...

A l'heure où Martial Cardona est à nouveau poursuivi alors qu'il a passé l'âge de marcher au pas cadencé ; où Thierry Campanati, lui aussi insoumis, a cessé de s'alimenter depuis le 25 novembre dans sa cellule de la prison militaire de Montluc...

A l'heure où tant d'autres croupissent silencieusement derrière les barreaux des tueurs en uniforme...

...Il est urgent et nécessaire que chacun agisse individuellement et collectivement.

La liberté ne se légifère pas, ne se décrète pas, elle s'arrache par la lutte !

Pour soutenir Didier Hervé, vous pouvez :

- Expédier des télégrammes le jour du procès, lundi 19 décembre avant midi, à Monsieur le Président de la Cour d'Appel, Palais de justice, 35000 Rennes.

- Ecrire dès aujourd'hui à Monsieur le Ministre de la Défense, 14 rue Saint-Dominique, 75007 Paris (dispensé d'affranchissement) pour demander la levée des poursuites.

- Renvoyer votre livret militaire à Comité de soutien à Didier Hervé, c/o Idées noires, B.P. 162, 29105 Quimper Cédex.

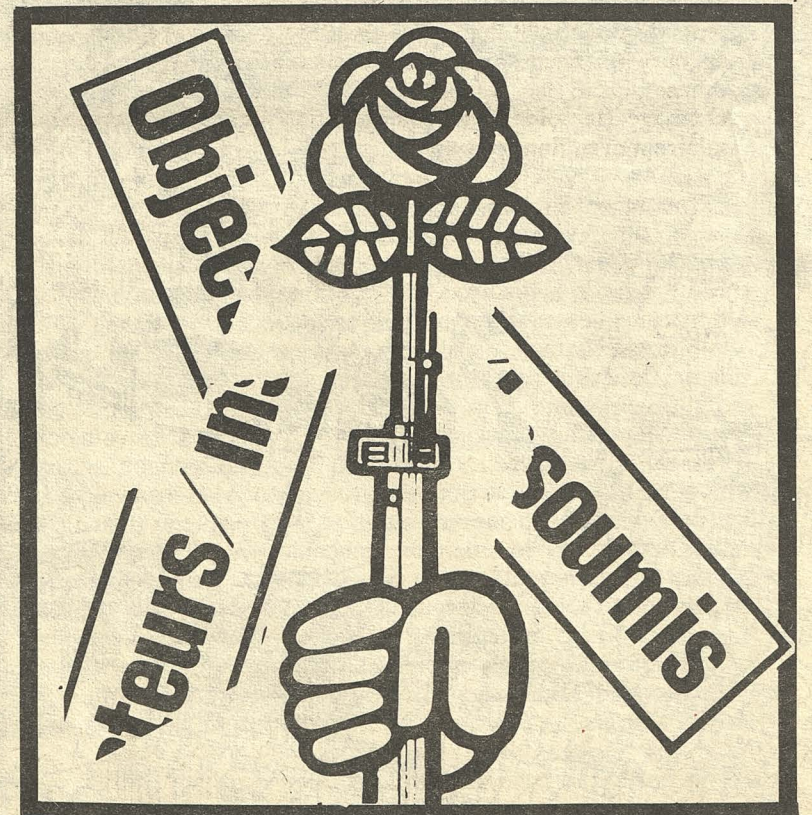
- Nous aider financièrement en envoyant vos chèques libellés au nom de Marceline Goarant, à l'adresse ci-dessus (quatre procès en trois ans, ça coûte cher !).

- Vous joindre à la manifestation de soutien qui aura lieu le 19 décembre à 14 h devant le Palais de justice de Rennes (départ de Paris : contacter la librairie du Monde libertaire, tél. 805.34.08).

- Signaler le procès et la manifestation dans vos journaux et sur les radios locales.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le comité de soutien.

Groupe de Quimper



Rencontre internationale sur l'objection

C'est à l'initiative de l'Internationale des résistants à la guerre (I.R.G.) que se sont déroulées du 26 au 28/11/83 les journées internationales sur l'objection de conscience à Aubure (Haut-Rhin). Etaient représentés les pays suivants : Finlande, Norvège, Suède, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, France, R.F.A., Suisse, Autriche, Portugal, Espagne, Pays basque espagnol, Grèce.

Plusieurs organisations d'objecteurs ou de mouvements soutenant les réfractaires à l'armée participaient aux débats. Pour la France, il s'agissait de : M.I.R. (Mouvement international pour la réconciliation), M.A.N. (Mouvement pour une alternative non-violente), U.P.F. (Union pacifiste de France), Objection collective, C.O.S. (Coordination des objecteurs de Strasbourg), A.S.O.C. (Association de soutien aux objecteurs de Thionville), Fédération anarchiste.

Le week-end de travail débuta par les rapports sur la situation des objecteurs dans ces pays. Pour les pays dotés d'une loi sur l'objection de conscience, on note en règle générale un durcissement de la législation.

- La R.F.A. : depuis son accession au pouvoir, la coalition C.D.U.-C.S.U.-F.D.P. a modifié la loi sur l'objection de conscience en obligeant notamment les objecteurs à faire vingt mois de service civil, le service militaire étant de quinze mois. Cette obligation constitue une infraction au texte initial qui mettait service militaire et service civil à durée égale. Par ailleurs, les affectations vont être le monopole de l'Etat, les objecteurs ne pourront plus choisir l'organisme où ils veulent effectuer leur service civil. En 1982 : 60 000 demandes de statut ont été déposées contre 32 500 en 1975. Environ 4 000 demandes sont acceptées.

- France : la loi sur l'objection modifiée en juillet 1983 est loin d'améliorer la situation : l'article premier du nouveau code stipule que le service civil est désormais l'une des formes du service national ; la commission juridictionnelle a été supprimée mais c'est le ministre de la Défense lui-même qui accorde les demandes ; en cas d'insoumission ou de désertion du service civil, un tribunal peut prononcer le retrait du statut.

- Dans les pays scandinaves, le service civil fait partie intégrante de la défense puisque les objecteurs sont employés par la protection civile (pompiers, Croix-Rouge, hôpitaux...). Au Danemark, le nombre des objecteurs diminue (400 demandes en 1982) parce que l'Etat encourage le volontariat pour l'armée, accorde de nombreuses « libertés » aux soldats et brandit le spectre du chômage (la solde d'un soldat danois équivaut à un salaire moyen dans ce pays).

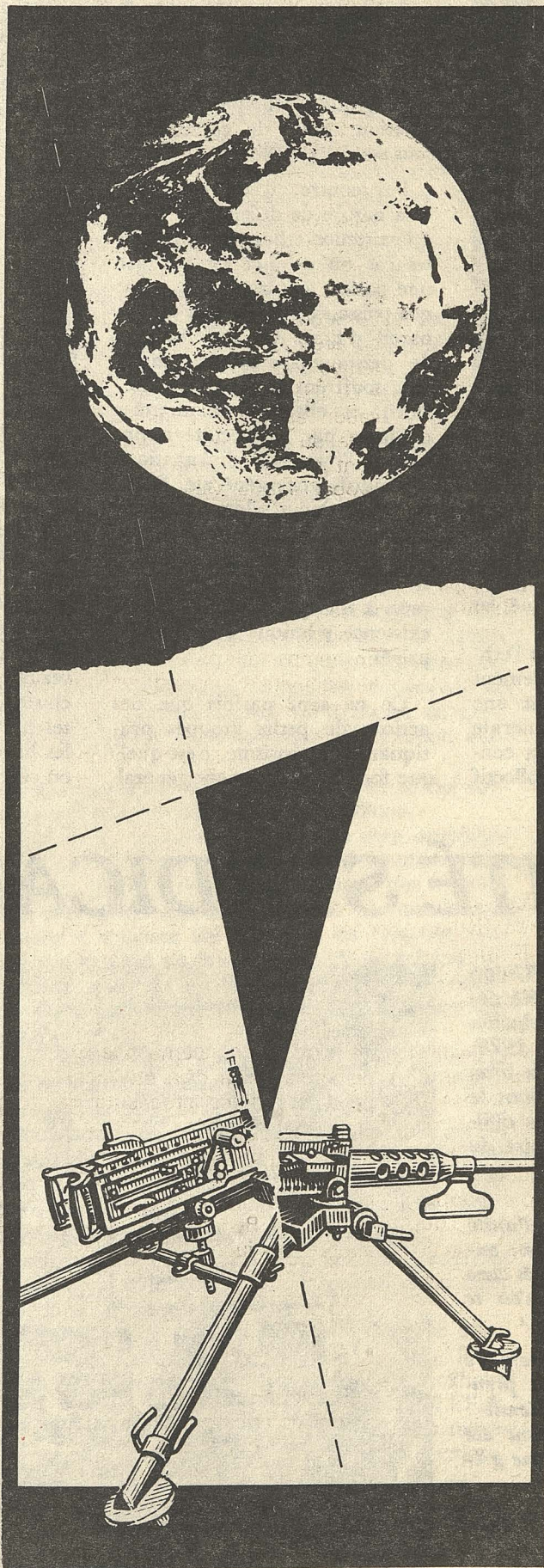
Des pays tels que la Suisse, le Portugal, l'Espagne ou la Grèce ne disposent pas encore de loi sur l'objection.

- En Suisse, le dernier référendum de 1977 a repoussé par deux tiers des voix le projet de loi. Fin février 1984 doit avoir lieu un nouveau référendum sur un nouveau projet, très similaire à la loi française, et appuyé par le parti social-démocrate.

- Au Portugal, les objecteurs ont un statut provisoire. Ils sont reconnus en tant que tels mais courent le risque d'être transformés en réservistes.

- L'Espagne souffre encore d'une structure militariste profondément ancrée dans la société et il n'existe pas de loi sur l'objection de conscience. Du temps où il se trouvait dans l'opposition, le Parti socialiste ouvrier espagnol avait déposé un projet de loi. Mais la nouvelle loi proposée par ce même P.S. — maintenant au pouvoir — est encore plus restrictive que la précédente ! Le service civil devrait couvrir 22 à 30 mois (service militaire de 12 mois). Les objecteurs et antimilitaristes de ce pays appellent au boycott du projet de loi.

- En Grèce, le statut n'a pas d'existence légale, mais il est possible de faire un service militaire non armé



pour motifs religieux. Le seul moyen de fuir le service militaire est de prouver que l'on est fou pour être réformé. Les peines de prison sont lourdes : dix, quinze, vingt ans selon les juges. L'objecteur de conscience reste un phénomène marginal malgré le vote favorable d'un groupe de députés, européens, grecs en faveur du projet de Macchiocchi — auteur d'un projet de loi sur l'objection de conscience présenté au Parlement européen.

- Seuls les Pays-Bas n'ont pas connu beaucoup de changement au cours des cinq dernières années. Le service civil dure 18 mois et peu de demandes sont refusées. Les objecteurs semblent satisfaits de leurs affectations et chose curieuse, les organismes accueillant des objecteurs doivent verser un forfait pour « emploi d'objecteurs » à l'Etat !

Après ces rapports souvent détaillés, les participants se sont répartis en cinq groupes de travail :

- L'objecteur de conscience : un droit de l'homme. Comment améliorer le statut légal de l'objecteur au niveau international (Parlement européen, O.N.U., Europe de l'Est...).

- L'objecteur de conscience et la défense civile non-violente. Comment empêcher l'inclusion des objecteurs à la défense militaire ?

- L'objecteur de conscience et la lutte pour le désarmement. Extension du concept « objection ».

- Solidarité internationale.

- Les femmes et la conscription.

Chaque groupe fit une synthèse des discussions et présenta une motion finale avec des moyens de lutte, de pression immédiats ou futurs. Le secrétariat de l'I.R.G. à Londres est chargé de mettre ces motions au net et son rapport paraîtra d'ici quelques semaines.

Ces journées ont été laborieuses et riches en débats vue la présence de courants souvent diamétralement opposés sur la notion de service civil, d'alternative à la défense, d'éducation à la paix, d'antimilitarisme. Le groupe de 45 personnes réunies autour de la table se scindait en deux sous-groupes :

- d'une part, les personnes prêtes à accepter le service civil, à le cautionner, à tout mettre en œuvre pour lui donner des structures visant à l'éducation à la paix sans entrevoir (naïvement ou volontairement ?) la récupération de ce service par l'Etat ;

- d'autre part, les intransigeants qui refusent service militaire et service civil, dans le sens du refus du service à l'Etat. Et curieusement ce sont ceux-là qui ont parlé... d'antimilitarisme et du choix tactique de l'Etat pour lequel il est préférable de permettre légalement à des individus de refuser le service militaire (purge de l'armée d'éventuels gêneurs) tout en maintenant les servitudes nécessaires pour une bonne éducation du citoyen.

Il a été pénible de faire sortir la discussion des sillons étroits du désarmement de l'Europe nucléaire, de la phraséologie des « deux blocs » et d'orienter les propos vers le problème de la militarisation de la société en général, des guerres conventionnelles et des armements traditionnels. Certains réussissent toujours l'exploit fantastique de parler de désarmement sans même évoquer l'armée, ou de crier « Vive la paix, à bas la guerre ! » sans s'être jamais réellement interrogé sur les causes de la guerre.

C'est pourquoi — et la coupure a été nette entre la Fédération anarchiste et nombre d'autres groupes présents — l'antimilitarisme libertaire revêt une dimension que l'on ne retrouve ni chez les socialistes humanistes ni chez les pacifistes ou les écologistes, puisque notre opposition à l'armée et à la militarisation de la société ne se cantonne pas uniquement à des « émotions » ou à des faits particuliers, mais prend toute sa signification dans le rôle qu'elles jouent et parce qu'elles empêchent l'instauration d'une société égalitaire.

Des campagnes d'actions continueront tout au long de 1984 pour sensibiliser l'opinion publique sur la situation des objecteurs, l'escalade militaire et la psychose de guerre. Rendez-vous a été repris pour l'année prochaine pour refaire un bilan par pays et pour étudier l'impact des campagnes.

Martine
Liaison Bas-Rhin

ETHNIES ET LUTTES DE LIBÉRATION



L'existence ethnique est inséparable de la liberté individuelle. Si nous, anarchistes, sommes des internationalistes intransigeants, nous reconnaissons pour autant à tout individu, toute collectivité, le droit à l'existence ethnique.

Certes, il y en a parmi nous qui considèrent avec méfiance les revendications ethniques, ou bien parce qu'ils pensent que la lutte des classes est l'unique moteur de l'histoire, ou bien par-

ce qu'ils confondent l'idée politique de nation avec la notion culturelle d'ethnie.

Mais l'histoire a, tantôt simultanément, tantôt successivement, plusieurs moteurs et l'exigence de liberté a souvent primé les revendications matérielles.

Par ailleurs, la nation et l'ethnie sont deux choses totalement différentes. La nation est une forme d'organisation générale de la société que l'on peut considérer comme un être collectif

et qui écrase donc l'individu. L'ethnie est une collectivité naturelle composée d'individus parlant une même langue, participant à une même culture et pouvant être singularisée davantage encore, dans certains cas, par des traditions religieuses, des habitudes de vie matérielle et une mentalité propre. L'ethnie ne peut vivre que par la liberté créatrice de chacun de ses membres.

La nation peut être considérée de deux façons : en tant que membre de la société internationale ou en tant qu'être collectif. Dans le premier cas on l'appelle une puissance, dans le second elle se résume dans un appareil qu'on nomme Etat. L'anarchie, en tant que système idéologique, lutte pour la destruction totale de ce monstre sous ses deux espèces.

Par contre, il est conforme à sa nature de défendre le droit à l'existence ethnique dans tous les cas où celui-ci est nié par une nation agissant soit en tant que puissance, soit en tant qu'appareil d'Etat. Or des millions de personnes se sentent mutilées, souffrent de cet état d'infériorité où elles sont maintenues de force par l'imbécilité nationaliste, l'hypocrisie diplomatique et l'indifférence générale. Comment s'étonner alors si parmi ces gens il s'en trouve qui ne peuvent plus supporter de vivre ainsi, et qui, soudain, se sentent prêts à tout pour conquérir cette existence ethnique dont ils sont privés ?

Ce ne sont parfois que des actions de petits groupes pratiquant le terrorisme, c'est quelque fois un soulèvement général

des populations en cause, c'est toujours un combat acharné entre les tenants de la force établie et ceux de la liberté revendiquée.

Ce combat, c'est par exemple au Proche Orient celui des Palestiniens, celui des Kurdes et celui des Arméniens. On le sait parce que les médias en parlent abondamment. Mais qui se souvient des Sud-Moluquois d'Indonésie ou des Ibos du Nigéria ? Qui connaît la guerre d'extermination menée par l'Etat philippin contre les Moros des îles du sud ? Ou celle que mènent divers Etats latino-américains contre les populations indiennes de leurs territoires respectifs ? Et en Afrique du Sud ? Quant au Tchad, l'instabilité de cet Etat fantôme n'est-elle pas liée aux rivalités des leaders de différentes ethnies ? Il est vrai que certains cas nous touchent de plus près, tels l'interminable combat mené dans l'Ulster par la population celtique et catholique contre l'Etat britannique soutenu par la population anglo-saxonne et protestante, le combat des Basques ibériques contre l'Etat espagnol, ou l'évolution du problème corse.

Bien sûr, toutes ces luttes sont du type nationaliste ; leur but principal est de constituer les populations en nation. Mais ce qui a suscité ces luttes, qui les entretient, c'est essentiellement une volonté farouche de libération ethnique. C'est pourquoi, afin d'éviter qu'elles ne débouchent sur la constitution, illusoirement libératrice, de nouveaux Etats, le mouvement anarchiste devrait être en tant que tel partie prenante dans toutes les luttes de libération ethnique où cela est possible.

Les populations opprimées et la masse des combattants qui se sont levés pour les libérer croient qu'il leur suffira pour être libres de remplacer l'Etat qui leur refuse l'existence ethnique par un Etat nouveau, qui ne serait constitué que par des gens appartenant à leur ethnie. Ce n'est certainement pas parce que ces populations et ces combattants éprouvent une passion brûlante pour le pouvoir d'Etat. Si ces gens, bien avant d'être effectivement libérés, sont déjà tout prêts à se donner des chefs politiques et militaires, des policiers, des fonctionnaires, des juges, des gardiens de prison, etc. c'est très prosaïquement parce qu'ils sont à cent lieues de l'idée qu'on peut construire une organisation sociale sans autorité politique ni hiérarchie, mais au contraire basée sur le fédéralisme, l'entraide et l'association contractuelle.

Cette idée, c'est évidemment au mouvement anarchiste international qu'il appartient de la leur suggérer. Mais il ne pourra pas y parvenir s'il s'en tient à une condamnation sans nuance des luttes de libération ethnique, bien qu'elles prennent la forme d'un combat nationaliste quasi systématiquement.

Notre propagande pour la construction d'une société entièrement auto-administrée et autogérée n'a de chances de toucher les populations en lutte pour leur libération ethnique que si notre mouvement international intervient dans leur combat et si les compagnons que nous pouvons avoir en leur sein y participent.

Georges Le Semeur

TUNISIE : L'UNITÉ SYNDICALE EN DANGER

SEPT des quatorze membres du bureau exécutif de l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.) ont été démis de leurs fonctions le 28 novembre. Cette exclusion peut-être considérée comme un contre-coup des grèves de 1978, car en fait, depuis de nombreuses années, c'est une partie de bras de fer entre la classe ouvrière tunisienne et un pouvoir dont le paternalisme et le côté débonnaire cache de plus en plus difficilement le caractère foncièrement hiérarchisé et inégalitaire du régime issu de l'indépendance en 1956.

Dans les remous qui agitent l'U.G.T.T., c'est le principe de l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis et de l'Etat qui est au cœur du problème. En effet, six des sept exclus sont aussi des députés depuis novembre 81, élus sur les listes d'un Front national dont la composante essentielle était le parti unique destourien de Bourguiba, lui-même président à vie de la Tunisie. Les « députés syndicalistes » sont accusés par Habib Achour, secrétaire général de l'U.G.T.T., d'être des « fossoyeurs de l'autonomie syndicale manipulés par le pouvoir ». De plus, cette affaire survient au moment où Bourguiba annonce son intention non seulement d'en finir avec le monopartisme, mais aussi de provoquer un pluralisme syndical, dont on sait qu'il peut-être une arme

de division pour briser l'unité et l'autonomie des salariés, ouvriers et employés, regroupés dans la structure de classe qu'est le syndicat.

Ce ne serait pas la première fois que Bourguiba s'en prendrait à la centrale tunisienne : en 1978, l'U.G.T.T. avait été démantelée à la suite d'une grève générale.

Pour développer l'économie du pays après l'indépendance, le pouvoir tunisien, c'est-à-dire Bourguiba, a favorisé l'émergence d'une classe d'entrepreneurs et d'industriels. Si les fortunes s'édifièrent et l'accumulation capitaliste prospéra, le pouvoir d'achat de la classe ouvrière n'augmenta que peu. Il en a été, en Tunisie, comme dans bien d'autres Etats : le pouvoir



a fait appel et a reconstitué une classe économique dominante à son service.

En janvier 1978, une série de grèves éclatent dans les services publics (mines, chemin de fer, etc.) et aboutissent : augmentation de salaire, des congés annuels, paiement des journées de grève, ... Mais la grève générale qui s'ensuit se solda par une répression sanglante : affrontements, fusillades, des morts et des blessés par centaines. Les dirigeants de l'U.G.T.T. seront arrêtés, et la centrale démantelée jusqu'en 1981.

L'U.G.T.T. semble donc décidée à conserver son indépendance, et donc l'autonomie de classe des salariés, malgré les répressions, les tentatives de prise en main politiciennes et les risques liés au « pluralisme » : le pluralisme brise l'unité, alors que les classes exploitées ont besoin de cette unité pour faire front aux classes exploiteuses. Nombre de confédérations syndicales, de par le monde, pourraient prendre exemple sur l'Union générale des travailleurs tunisiens.

Pascal Sariet

Le second congrès anarchiste nordique s'est déroulé du 10 au 16 juillet 1983 à Oslo. Corrélativement à ce congrès se tenait un camp d'été. Cette rencontre organisée conjointement par l'A.N.O.R.G., l'I.F.A. et le secrétariat de l'I.F.A. nordique, avait été décidée lors de son congrès constitutif qui eut lieu au même endroit du 15 au 17 octobre 1982 (voir M.L. n°459).

Le thème de ce second congrès était « Action directe nordique et fédération ». Nous en publions ici les principales résolutions.

Une proposition d'ordre du jour avait été envoyée à tous les adhérents. Les points de l'ordre du jour étaient les suivants :

- coopération anarchiste nordique ;
- perspectives internationales ;
- action directe nordique ;
- sections, fédération et courant d'idées ;
- tâches concrètes de l'anarchisme ;
- programme des actions futures ;
- résumé, décisions et dispositions à prendre.

Le congrès commença comme prévu le dimanche 10 juillet et se constitua en tant que second congrès de l'Internationale des fédérations anarchistes (I.F.A.) nordique. Des anarchistes et des sympathisants libertaires de tous les pays nordiques avaient été invités par circulaires, distribution de tracts, exposés dans plusieurs publications libertaires et notamment dans *Folkebladet* (journal de l'A.N.O.R.G.).

Une vingtaine de personnes participait à ce congrès, et une dizaine de groupes et individuels (parmi lesquels, Umberto Marzocchi, secrétaire du C.R.I.F.A.) envoyèrent des lettres de salutation. Des délégués et des observateurs de plusieurs pays nordiques participèrent à ce congrès. Les observateurs avaient la possibilité de prendre la parole et de présenter des propositions, ainsi que de se joindre aux décisions du congrès.

Il y eut accord unanime sur tous les points traités, et soutien total de la part des délégués et des observateurs. Des groupes de travail auto-gouvernés et responsables furent constitués afin de prendre en charge les différentes nécessités afférentes au congrès et au camp d'été : rapport, économie, audition des exposés, nourriture, transport, distraction, action, traductions et impressions sur des maillots du sigle anarchiste. Le congrès et le camp d'été furent organisés en accord avec les principes anarchistes : pas de structure pyramidale mais coordination.

Coopération anarchiste nordique

Le programme de coopération anarchiste nordique du premier congrès de l'I.F.A. nordique fut réexaminé et déclaré toujours viable. Ce programme a été imprimé en huit langues différentes et publié par plusieurs revues parmi lesquelles *Folkebladet* et le bulletin C.R.I.F.A. n°42. (...)

Il a été par ailleurs constaté que le nombre d'adhérents de la section nordique a augmenté de 18% depuis l'année précédente, l'augmentation la plus élevée ayant été enregistrée en Suède.

L'activité a été centrée entre autre sur des activités pacifistes et antimilitaristes, pronant une réduction mutuelle des armements, tant à l'Ouest qu'à l'Est. En Suède, le groupe non violent « Emma » a participé à des actions contre les ambassades russes et américaines à Stockholm. En Norvège, l'action pacifiste à laquelle l'A.N.O.R.G. s'associe unanimement, a déployé une activité constante pour faire prévaloir les points de vue anarchistes dans le mouvement pacifiste. Par ailleurs des actions anarcho-féministes ont eu lieu en relation avec la célébration du jour de la femme, le 8 mars, des actions anarcho-syndicalistes ont également été menées lors des manifestations du 1^{er} mai.

L'accent a aussi été mis sur l'anarchisme écologique.

Le Danemark quant à lui s'est surtout investi dans la lutte contre les tendances individualistes d'origine bourgeoise et autoritaire.

Le chômage et la crise économique des pays occidentaux industrialisés ont été largement évoqués au cours de ces débats, de même que les relations entre pays pauvres et pays riches.

Le bulletin de l'A.N.O.R.G. et son journal, *Folkebladet* sont parus régulièrement, selon le plan de publication prévu. Le *Folkebladet* a fait paraître régulièrement des articles concernant les pays nordiques, en accord avec les décisions du I^{er} Congrès anarchiste nordique, le nombre d'abonnés a augmenté en Suède et au Danemark. (...)

D'autre part, un travail d'information sur l'I.F.A. et les sections nordiques a été poursuivi pendant tout le printemps, en coopération avec *Folkebladet*, par des distributions de tracts faites directement par les sections.

Le II^e Congrès a unanimement approuvé l'activité du secrétariat.

Perspectives internationales

Le congrès a commencé par une discussion sur les problèmes des relations Nord-Sud. La hiérarchie, l'ap-

II^e CONGRÈS NORDIQUE

pareil d'Etat, parmi les causes de la pauvreté des populations des pays en voie de développement, ont été mises en avant. L'exploitation et l'oppression étatique, ainsi qu'une distribution inique de la propriété forment avec la fixation arbitraire des prix par les monopoles dans le marché du travail, un cercle vicieux, mais il ne faut pas sous-estimer d'autres facteurs importants tels que la surpopulation ou le sous-développement en matière de technologie et d'éducation ou encore les problèmes écologiques. Au vu de ces circonstances, il fut jugé très douteux le soutien à des autorités établies ou à des groupes de libération marxistes dans les pays en voie de développement.

Il y eut un accord général sur le fait que le soutien devait être réservé aux groupes libertaires et aux groupes eux-mêmes. (...)

Le congrès a par ailleurs décidé d'envoyer une lettre de protestation aux autorités françaises au sujet de l'interdiction de Radio-Libertaire. Le II^e Congrès anarchiste nordique, rassemblé à Oslo du 10 au 16 juillet 83, déclare soutenir les radios libres, en particulier Radio-Libertaire, qui ont été interdites en France par le gouvernement socialo-communistes. (...) Des anarchistes de tous les pays s'expriment sur Radio-Libertaire et, par la-même, pratiquent l'un de leur plus fondamentaux principes : l'internationalisme.

Action directe nordique

Action directe et indirecte : qu'est-ce que cela signifie ? L'action directe est la principale stratégie de l'anarchisme et tout acte est une action directe si :

- toutes les personnes qui sont directement concernées par le problème auquel se rapporte l'action en question, décident sur un pied d'égalité ;
- ces mêmes personnes mettent leurs décisions en pratique, abordent le problème directement, et prennent la responsabilité de réaliser leur projet.

Les deux conditions doivent être satisfaites. Une action directe est, par conséquent, une action directement démocratique, une action qui va directement au fait et qui est réalisée par ceux qui sont directement concernés. (...) En d'autres termes, si quelqu'un prend des décisions qui concernent directement les autres et/ou si des personnes autres que celles qui sont concernées ont la responsabilité de réaliser l'action en question, alors l'action est indirecte. C'est par exemple le cas dans les prétendues démocraties indirectes à régime parlementaire. Tous ceux qui détiennent un pouvoir ou une autorité, qu'ils appartiennent à l'Etat ou au capitalisme, toutes les dictatures, les gouvernements parlementaires, les groupes de pression ou les grands trusts reposent sur l'action indirecte. (...)

Les décisions suivantes ont été prises en ce qui concerne la pratique de l'action directe nordique.

- Une action au niveau scandinave sera organisée en faveur d'un mode de vie sans intoxication d'aucune sorte, et en faveur de l'extension des « Anarchistes norvégiens anti-alcooliques ». Le mouvement anarchiste a toujours été au cours de l'histoire profondément engagé en faveur de l'anti-alcoolisme, et ceci mérite que l'on y prête sérieusement attention. La campagne devra être réalisée par les sections nordiques de l'I.F.A.

- La résolution du congrès concernant « l'action directe et indirecte » devra être imprimée sous forme de tract et distribuée par les sections nordiques.

- Une campagne nordique en faveur d'une réduction mutuelle et globale des armements devra être réalisée. Elle sera basée sur le programme antimilitariste de l'« Action pacifiste » et sur l'article de *Folkebladet* n°2 au sujet du mouvement pacifiste.

- Les sections doivent le plus possible continuer leur campagne d'adhésions et d'information au sujet des sections nordiques de l'I.F.A.

- Il a été décidé d'organiser le III^e Congrès anarchiste nordique pour la mi-octobre 84 à Oslo. Il est prévu que le congrès suivant aura lieu à Stockholm en 1985. Le congrès a aussi décidé que la N.I.F.A. devait organiser des excursions dans les pays nordiques pour stimuler les coopérations entre les sections.

Section, fédération et tendances idéologiques

Il a été souligné que les décisions du I^{er} Congrès anarchiste nordique, ainsi que les décisions qui y sont mentionnées sont toujours valables.

Le congrès confirme que les relations internationales des sections nordiques de l'I.F.A. sont à la charge de l'I.F.A. Pour renforcer les relations nordiques et les activités de la N.I.F.A. furent créées deux fonctions honoraires de correspondants de la N.I.F.A. au Danemark et en Suède. P. Thyseliens de Stockholm et B. Paradis de Copenhague furent élus par acclamation. La N.I.F.A. fut autorisée à créer, si besoin, d'autres fonctions honoraires dans les autres pays

nordiques. Le rôle des correspondants est d'aider la N.I.F.A. aussi bien dans son travail de coordination internordique et internationale, que dans ses efforts pour développer les sections nordiques de l'I.F.A. (...)

Les tâches concrètes de l'anarchisme aujourd'hui

L'accent fut mis sur la différence entre une révolution politique, un coup d'Etat bénéficiant d'un plus ou moins large soutien populaire et une révolution sociale anarchiste qui abolit l'Etat et le capitalisme, et les remplace par le socialisme libertaire. En revanche, ceux qui veulent s'organiser de manière anarchiste doivent avoir le droit de le faire, de s'organiser sur la base d'une participation équitable aux ressources sociales. La révolution doit partir de l'individu, celui-ci devenant un anarchiste qui s'unit avec d'autres anarchistes afin de former une communauté anarchiste. (...)

Le mouvement anarchiste, ses activités et les ressources qu'il a à sa disposition constituent un pays anarchiste, une communauté anarchiste, par delà les frontières des Etats et des nations. Une ligne de démarcation peut être tracée entre la communauté anarchiste et la société bourgeoise et autoritaire du dehors. A l'intérieur des frontières de la communauté anarchiste, il y a anarchie tant que les organismes socialistes libertaires sont réellement anarchistes, non seulement sur le papier, mais aussi dans les faits.

Le combat révolutionnaire implique principalement :

- de créer des organisations anarchistes dont les fonctions sociales soient aussi vastes que possible, de faire vivre l'anarchie dans cette réalisation anarchiste concrète, de défendre les frontières de la communauté anarchiste et de cultiver les ressources de la terre anarchiste ;

- d'agrandir les frontières de la communauté anarchiste en augmentant sans contrainte le nombre de ses membres et les ressources qu'ils ont créées.

De même qu'il y a commerce extérieur entre les nations, il doit y avoir exportation et importation de marchandises et de services dans un sens large entre la communauté anarchiste et la société autoritaire bourgeoise du dehors. Il doit y avoir également production et distribution internes dans la communauté anarchiste, de même que dans la société étatique.

Tant que la communauté anarchiste restera relativement petite, l'importation et l'exportation seront naturellement intensifs et la production interne relativement limitée, mais ceci peut changer avec le développement de la communauté anarchiste.

De même que pour les sociétés étatiques, des conflits peuvent apparaître et il peut y avoir une activité politique à l'intérieur de la communauté anarchiste ou entre celle-ci et la société autoritaire et bourgeoise du dehors. La coopération entre la communauté anarchiste et la société étatique et capitaliste affectera bien sûr la liberté d'action dans un sens comme dans l'autre, de même que les nations sont influencées l'une par l'autre. Tant que la communauté anarchiste reste relativement petite, les possibilités de développement de l'anarchie sont dans une certaine mesure limitées, alors que l'autonomie totale est plus complètement atteinte en ce qui concerne les autres.

La communauté anarchiste a aussi sa propre culture et ses propres fonctions sociale, parmi lesquelles un environnement libertaire, tandis que la société autoritaire et bourgeoise a ses propres valeurs, qui sont différentes des valeurs libertaires. Vivre libres et sur un plan d'égalité aussi bien dans le travail que dans les loisirs est pour nous un atout appréciable.

Il faut souligner que les sections nordiques de l'I.F.A. ne sont pas seulement des organisations politiques, mais aussi des organisations culturelles. Pour les règles d'organisation, l'activité culturelle est coordonnée aux idées politiques. Cela résulte de ce que la vie culturelle est un domaine où il est relativement facile de « vivre l'anarchie », de pratiquer par l'expérience des formes d'organisation et de production anarchistes, et ceci dès aujourd'hui. Les expériences anarchistes sont en revanche moins facilement acceptées au niveau de la politique sociale.

Notre but est d'attirer vers nous suffisamment de personnes intéressées pour pouvoir créer notre propre monde libertaire et être capable de le défendre contre les profiteurs et les autorités, contre l'Etat et le capitalisme. Ce sera alors aux profiteurs et aux autorités, ainsi qu'à ceux qui se soumettent volontairement à leur joug de s'arranger à leur guise.

Résumé et décisions

Après un résumé, la résolution suivante fut approuvée à l'unanimité : « Les sections nordiques de l'I.F.A. adoptent comme projets :

- Les résolutions du I^{er} Congrès anarchiste nordique, qui, sont bâtis sur les principes de l'I.F.A., et les résolutions contenues dans le présent rapport du II^e Congrès nordique. (...)

Le rapport fut lu à haute voix et approuvé le samedi 16 juillet 1983.

Congrès anarchiste nordique et camp d'été 83.

LORS de la sortie des derniers manuels scolaires d'histoire, Mitterrand a poussé une chansonnette sur la manière dont cette matière était enseignée aujourd'hui. Ainsi l'absence de chronologie auquel pouvait se raccrocher les charmants bambins — le fameux 1515, sans doute — fut fort critiquée, la « perte de mémoire collective des jeunes générations » pleurée.

Passons sur le côté anecdotique des colères de « Moi, je », comme dirait le *Canard enchaîné*, pour jeter un œil sur ces dernières productions destinées aux classes terminales. Les onze éditeurs, qui se partagent le marché de l'Éducation nationale, ont du s'affronter à la relation des événements survenus entre 1945 et 1981. Le résultat est prodigieux : onze éditions ; onze manières d'écrire la Vérité. Qui viendra affirmer après cela que l'Histoire est une science exacte ? Les années de la guerre froide, les insurrections populaires dans les pays socialistes, la guerre d'Algérie, Mai 68, les invasions de la Tchécoslovaquie et de l'Afghanistan, les événements polonais, autant de sujets de controverse, donnant lieu à des appréciations opposées, à des silences bizarres et gênants, à des variations surprenantes dans le nombre de lignes consacré à un même sujet. Un tel « pluralisme » relatif est sans nul doute préférable cependant à une seule édition, véritable bi-

ble d'Etat. Ce qui nous amène à parler des *Editions sociales*, les éditions du réalisme soviétique.

En effet, si l'Oscar de la réécriture historique avait été décerné cette année, elles auraient été sur le podium. Elles devraient également remercier chaleureusement le gouvernement de ne pas autoriser la publicité comparative. On peut facilement imaginer un message publicitaire de la concurrence, rédigé ainsi : « Contrairement aux *Editions sociales*, notre publication signale, elle, qu'en 1956, le P.C.F.

voit à l'Assemblée nationale avec tous les autres partis, les « pouvoirs spéciaux » en Algérie, demandés par le gouvernement socialiste de Guy Mollet. Pour l'anecdote signalons que les éditions anarchistes anglaises *Cienfuegos* de Stuart Christie se trouvent indirectement mises à l'honneur par ces mêmes *Editions sociales* qui publient pour illustrer la révolution cubaine une photo de Castro à côté de *Cienfuegos*.

Au milieu de toutes ces versions de l'Histoire, d'une mê-

me histoire, Mitterrand peut bien pleurer sur la perte de la mémoire collective des Français, les hallucinations de Jeanne d'Arc, la grandeur de la France ne nous intéressent pas. Ce qui nous importe, c'est la mémoire sociale, une mémoire qui n'a pas de frontières. En effet, si les anarchistes plaçant leur projet de société dans le présent, ils n'oublient pas, pour autant, les enseignements tirés et à tirer de leur passé, et ce depuis la naissance du mouvement libertaire.

Ainsi un texte consacré à l'enseignement de l'Histoire,

vieux de quatre-vingt-trois ans, mais hélas toujours actuel, illustre cette semaine la page « Archives » du *Monde libertaire*. Ces lignes extraites d'une étude de Manuel Devaldès intitulée « L'éducation et la liberté » sont tirées du livre *La Chair à canon* (1), réédité en 1980 par un groupe de la Fédération anarchiste, reprenant divers textes de Devaldès. Né en 1875, anarchiste individualiste comme il se définissait en 1912, Devaldès participa dans sa jeunesse à de nombreuses revues littéraires où l'on trouvait les collaborations de Fénéon, Zo d'Axa, Tailhade, Verlaine, Colomer. Il s'insoumit en 1914, devenant en Angleterre objecteur de conscience. Attiré par le néo-malthusianisme et le pacifisme scientifique, il écrivit sur ces problèmes de nombreux articles et brochures : *La Chair à canon* (première édition) en 1908, *La cause biologique et la Prévention de la Guerre* en 1925, *La Maternité consciente* en 1927, *Croître et multiplier c'est la Guerre* en 1933, *La Guerre dans l'acte sexuel* en 1934, *Une guerre de surpopulation, les enseignements de la guerre italo-éthiopienne* en 1937. Cet homme doué d'un humour caustique — « le patron aime le bon ouvrier, le dirigeant aime le bon citoyen... le phylloxéra, lui, aime la vigne ! » — s'éteignit en décembre 1956.

(1) *La Chair à canon* et autres textes de Manuel Devaldès, en vente à la librairie du Monde libertaire, 25 F.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN 1900 VU PAR DEVALDÈS

PAR les moyens mécaniques de l'enseignement on annihile dans l'enfant la liberté qui peut y être à l'état virtuel. On ne fait pas œuvre moins néfaste par la nature choisie avec soin de la matière d'enseignement.

(...) Prenons comme exemple l'Histoire, qui est une des parties de la matière d'enseignement concourant à l'éducation supérieure de l'homme. Au point de vue purement individuel comme au point de vue social elle possède la plus haute importance ; son développement rationnel peut être d'une extraordinaire fécondité et donner des résultats presque immédiats.

Mais pour que son enseignement contribuât à l'énergique impulsion qui doit actionner les cerveaux d'aujourd'hui comme de demain vers un toujours plus noble devenir, il faudrait qu'il fût fait dans de toutes autres conditions que les présentes. Car, pour n'être pas dirigé par le père Loriguet en personne il pourrait néanmoins être placé sous ce saint patronage en ce sens que si la matérialité des faits est à peu près fidèlement rapportée, les déductions qui en sont tirées, — quand il en est tiré, — en vue de l'éducation, sont, selon la plus élémentaire logique, erronées ou plutôt sciemment faussées.

Déjà, à plus d'un esprit sensé la manière d'enseigner l'Histoire semble détestable en ce sens qu'elle commence par la nuit des temps, par l'imprécis, partie qu'on expose avec minutie au détriment de notre époque contemporaine cependant pour nous plus intéressante puisque notre vie est en somme liée aux événements récents, à tout le mouvement du XIX^e siècle.

On pourra objecter que les manuels d'histoire de France en usage dans les écoles relatent les événements qui se sont produits en ce siècle jusqu'à 1889 environ. Cela est vrai, mais dans le développement oral, — soit mauvaise distribution des programmes, soit plutôt parti pris des professeurs de ne point dévoiler aux élèves le mystère qui pour eux entoure l'époque des révolutions de 1830 et de 1848, le coup d'état de Louis-Napoléon, la Commune et le mouvement républicain, socialiste et anarchiste de ces trente dernières années, — on ne

dépasse pas l'avènement de Charles X quand toutefois on ne s'arrête pas à la chute du Premier Empire. De toute façon on glisse sur les faits révolutionnaires et en général sur tout ce qui peut contribuer à la formation de la conscience de l'homme libre, sous prétexte de ne pas faire de politique » !

De même lorsque le professeur traite du Moyen Age et des temps appelés modernes, il ne donne pas la véritable signification des Jacqueries, du mouvement des Communes, des révoltes de Flandre, de la Réforme, de l'agitation intellectuelle des Encyclopédistes et de la Révolution elle-même.

Or, ce qu'il faudra dire à l'enfant, au jeune homme, dans toutes les écoles, sans distinction, c'est la vérité entière et il la faudrait commenter dans le sens de la Liberté. Et surtout dans les écoles fréquentées par les enfants des travailleurs, des prolétaires, ce qui serait nécessaire c'est dresser devant l'esprit du Peuple, encore enfant, sa propre histoire, l'histoire de sa classe en quelque sorte, beaucoup plus importante pour lui au point de vue de son émancipation que le côté anecdotique de l'histoire, le récit des batailles, la date des guerres et des traités et autres choses secondaires sur lesquelles on exerce la mémoire tandis qu'on néglige la pensée.

Mais il serait indispensable pour cela que les professeurs ne fussent point des valets d'Etat ou de dirigeants quelconques, préposés au culte de l'ignorance, ce capital de tous les exploités.

Ce qu'il faudrait, par exemple, ce serait ne plus susciter l'émerveillement du jeune homme à l'étalage du faste d'un Louis XIV mais lui faire comprendre que cette prétendue gloire était bâtie sur une multitude de misères populaires. Ce serait ne plus dire simplement qu'un Louis XV, monarque frivole, s'écria en présence du mécontentement général : « Après moi le déluge ! » mais à ce propos faire saisir le rôle véritable d'un maître, de quelque titre qu'il s'affuble, de quelque « droit » qu'il se réclame, montrer la répercussion sur autrui de son égoïsme et de sa volonté appuyés par une liberté illimitée pour lui-même et par la sujétion de tous.

Ce serait ne plus mentionner sèchement la mort d'un Louis XVI, mais expliquer qu'on exécuta le 21 janvier 1793 le symbole de la tyrannie monarchique et du « droit divin » bien plus qu'une simple humanité.

Ce serait ne plus enseigner le culte de l'assassinat sous le fallacieux prétexte du patriotisme, chanter la louange d'un Napoléon, mais communiquer l'horreur que fait naître dans tout esprit sain le récit du règne de l'impérial directeur de massacres et par suite inspirer la détestation de la guerre.

Et tant d'autres choses d'un intérêt primant toutes considérations, d'ailleurs le plus souvent hypocrites !

Enfin, enseigner l'Histoire au Peuple, ce devrait être à toute occasion procéder à l'éveil de sa pensée sur ce qu'il a été, ce qu'il pourrait être. Ce serait, sinon préparer une définitive révolution, si ce mot effraie l'étroitesse d'esprit de la classe dirigeante, au moins hâter l'évolution des hommes vers un milieu de liberté et par conséquent de justice naturelle.

Mais la méthode de direction des hommes subsiste identique à elle-même à travers les âges, depuis les temps plus lointains. C'est toujours, d'un côté, le même mensonge inculqué aux pauvres, aux asservis, et de l'autre la même profusion de vérité alliée au même esprit de duplicité, répandue parmi les riches et les dirigeants. C'est ainsi que se fondent et se maintiennent les sociétés basées sur l'exploitation de la faiblesse par la force, de l'ignorance par la roubardise.

L'Histoire elle-même, l'Histoire véridique, est sur ce point d'une clarté précieuse. Au plus loin qu'on aille dans le passé, on retrouve ces moyens qui diffèrent peut-être dans le détail, mais non dans le principe.

Nous autres, hommes de pensée libre, nous ne voulons pas former de bons citoyens mais bien des individus et si l'éducation autoritaire, son but et ses moyens, ne nous indiffèrent pas, ce n'est qu'au point de vue de la critique et surtout de la destruction à laquelle nous l'avons vouée et que nous nous efforcerons de réaliser avec toute l'ardeur de notre passion et de notre raison unies dans un même vouloir de liberté intégrale.

Manuel Devaldès

« MINI-PASSEPORT »

Par Tybor

NOTE DE LECTURE

Il y a comme ça des petits cadeaux qui vous font parfois rudement plaisir. « J'aime bien ma taule / et mes bouquins / J'voyage en douce / ça m'côte rien... » chante quelque part Ferré. Dans le même ordre d'idée, lisez donc Mini-passeport de Tybor, aux éditions du Seuil. Cela fait déjà quelques années que ce bouquin est paru (en 1978), mais le regard qu'il porte sur les pays satellites de l'Union soviétique reste encore valable de nos jours.

Avec un « mini-passeport », les citoyens des pays de l'Est peuvent se rendre dans n'importe lequel des pays sous tutelle soviétique, excepté l'U.R.S.S. En appa-

rence, rien qu'en apparence, c'est presque la liberté ce passeport.

« Mini ou pas, il me botte. Je palpe le grain des feuilles, je hume l'odeur d'imprimerie avec délice. Je lève le carnet rouge comme une arme, comme les chinois brandissent le petit livre rouge de Mao. Vive la route ! » Laszlo, le principal acteur de ce bouquin, découvrira pourtant très rapidement que ce passeport ne permet finalement que peu de choses. La liberté dans un régime totalitaire c'est un leurre, évidemment. Les « Républiques démocratiques de l'Est » ont beau se dire « populaires », les frontières et les flics sont au-

tant d'entraves à la liberté.

Ce livre n'est pas l'œuvre d'un dissident en renom, bonne conscience des régimes capitalistes contre le régime soviétique, mais ce livre est plutôt une histoire de la dissidence de tous les jours. L'auteur, Tybor, est en fait un pseudonyme couvrant plusieurs individus.

Un beau livre ce Mini-passeport. Un beau voyage auprès du « Grand frère ». Un plaidoyer qui n'en a pas l'air, pour que cesse la main-mise soviétique sur les « démocraties populaires de l'Est », un plaidoyer pour l'abolition des frontières également.

Thierry Maricourt

CINÉMA

« BOAT PEOPLE »

En 1975, les vietnamiens détruisent les statues d'argile des envahisseurs nord-américains et les chars des vainqueurs communistes pénètrent dans le port de Da-Nang. La foule ravie et hurlante... Les gamins heureux et espiègles... Ces événements sont cadrés par un reporter japonais. Ces clichés annonçaient ainsi la bonne nouvelle à travers le monde.

En 1978, les enfants réunis dans un camp à l'écart de Saïgon s'amuse et applaudissent le retour du photographe qui est reçu par les nouvelles autorités soucieuses de lui démontrer le progrès et la joie de vivre de ce pays.

Peu à peu des hommes et des femmes vont pourtant étonner, puis angoisser le reporter. En effet, grâce à l'amitié d'une famille pauvre du port de Da-Nang le japonais va s'apercevoir progressivement de la cruauté du régime en place : pau-



vreté, enfants affamés, prostitution, exécutions sommaires d'opposants, l'horreur des camps où les hommes forts sont amenés pour être exploités et tor-

turés. Il se rendra compte de l'horreur de ce gouvernement qui manie la dialectique et la mitraille pour étouffer tout esprit de liberté. Le reporter verra la tristesse des opprimés qui fuient le pays à bord de bateaux souvent interceptés ou attaqués par des bandits.

« Boat people, passeport pour l'enfer » a été réalisé par Ann Hui, cinéaste de Hong-Kong, et il fit sensation au dernier Festival de Cannes. Réalisé en Chine populaire, actuel ennemi du Vietnam soutenu par l'ours soviétique, ce film fort bien interprété nous rappelle le tragique destin de cette population. « Boat people... » est un film nécessaire, contre le marxisme mais surtout contre nos mémoires qui auraient tendance à s'effriter. Il ne faut jamais rien oublier.

Roger Gr. de Nice

« VOIX LIBRES »

THÉÂTRE EN DIRECT SUR RADIO-LIBERTAIRE LE LUNDI A 15 H

RADIO

RADIO-LIBERTAIRE ouvre son antenne aux auteurs et comédiens qui, au-delà des analyses et commentaires sur le théâtre, souhaitent s'exprimer à travers leur métier, en participant à une dramatique en direct, le lundi de 15 h à 16 h, dans l'émission « Voix libres ».

Les participants à cette dramatique conservent l'entière liberté du choix des comédiens et des textes, et prennent en charge l'élaboration du projet (répétitions, illustrations musicales, etc.). Quant à nous, nous assurons un rôle de coordination entre les différents éléments.

Les auteurs et les comédiens doivent tenir compte des impératifs suivants, uniquement dictés par des contraintes techniques :

- durée du texte limitée à 40/45 minutes (extraits de pièce, scénarios, nouvelles, contes, poèmes, sketches...);
- nombre réduit de participants : 3 ou 4 comédiens.

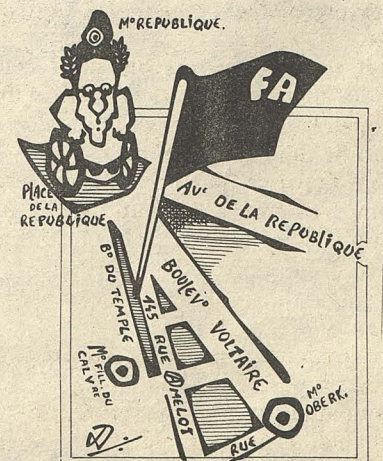
Enfin, nous ne procédons à aucune sélection, toujours plus ou moins arbitraire, particulièrement en matière artistique. Nous invitons cependant les artistes à faire preuve d'intuition afin de déterminer ce qui peut intéresser un auditoire libertaire.

Notre propos est, d'une part, de stimuler la création dramatique et, d'autre part, de donner à entendre un matériau radiophonique aussi large que divers, en laissant aux auditeurs eux-mêmes le soin de se forger une opinion.

Jean-Marie et Jean-Luc

COMMUNIQUÉ

JEUDI 22 décembre à 16 heures, France-Culture diffusera une émission d'une heure concernant les radios libres au cours de laquelle un animateur de Radio-Libertaire prendra la parole.



INVITÉS DE RADIO-LIBERTAIRE

- Jeudi 15 décembre :
 - « La vie d'artiste » (16 h) : avec Vassilliu.
 - « Si vis pacem » (18 h) : les jouets guerriers (suite).
 - « Si vis pacem » (20 h) : avec le dernier « ploum-ploum » : Mouna.
 - « Chic ou choc » (22 h) : la presse écrite avec le Monde libertaire.
- Vendredi 16 décembre :
 - « La bourse et la vie » (10 h 30) : le yoga.
 - « De bouche à oreilles » (16 h) : Brigitte Sauvanne.
 - « L'invité quotidien » (20 h) : la L.D.H. à propos du 35^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme.
- Samedi 17 décembre :
 - « Prison » (18 h) : Aimé parlera des inculpés de l'affaire de la Scala.
 - « U'Kamau » (20 h) : actualité indienne.
- Dimanche 18 décembre :
 - « Les samedis qui chantent » (15 h 30) : les invités du TAI-Théâtre.
 - « Jazz en liberté » (17 h)
- Lundi 19 décembre :
 - « Le sac à malices » : utilisation des sciences humaines avec Alain Vertadier.
 - « Voix libres » (15 h) : surprise dramatique !
- Mardi 20 décembre :
 - « La mémoire sociale » (10 h)
 - « L'invité quotidien » (20 h) : Vanina à propos de son livre *Corse : la liberté pas la mort*.
- Mardi 21 décembre :
 - « Le bal des affreux » (10 h 30) : avec Claude Astier et Dominique Mac-Away.
 - « A bâtons rompus » (15 h) : sujets brûlant de la semaine.

« LA POLITIQUE EXPLIQUÉE AUX ENFANTS »

NOTE DE LECTURE

Par Denis Langlois

PARENTS, éducateurs, enseignants n'hésitent (presque) plus aujourd'hui à parler de sexualité aux enfants ; mais de politique, point ! La politique serait-elle l'un des derniers tabous de notre société ?

« Tu comprendras quand tu seras plus grand, ce n'est pas de ton âge ! » Denis Langlois s'insurge contre ces formules qui, souvent, ne révèlent que l'angoisse des adultes confrontés à des questions auxquelles ils

se vendent. Denis Langlois nous propose depuis fin novembre *La politique expliquée aux enfants (1)*. Un ouvrage illustré par Plantu (oui, celui qui fait les délices des lecteurs du Monde) et édité par « Les Lettres libres ».

La politique ! Il était temps qu'un écrivain planche sur le sujet. Pour corser le tout Denis Langlois a choisi de s'adresser aux neuf/dix ans, c'était décupler la difficulté. Elles ne font guère de concessions les « chères têtes blondes » (ou brunes) !

Après lecture passionnée mais néanmoins attentive, je dirais que c'est un livre à mettre entre toutes les mains dès qu'un problème touchant à la politique est évoqué. Les occasions ne manquent pas : missiles, élections diverses, racket à l'école, écologie, etc.

Texte dense, vocabulaire précis mais très clair, le tout dans le plus grand respect de l'individu à part entière qu'est l'enfant, voilà un livre qui devrait intéresser tout un chacun. Un point de départ passionnant pour de fructueux échanges adultes-enfants, le type même de l'ouvrage que l'on devrait pouvoir trouver dans les bibliothèques scolaires et dans les bibliothèques pour enfants.

Jocelyne Pieters



ont du mal à répondre pour eux-mêmes.

Dans un premier temps, Denis Langlois avait écrit *L'Injustice racontée aux enfants*, livre qui a rencontré un grand succès et qui continue à bien

(1) La politique expliquée aux enfants, Denis Langlois, illustrations de Plantu, éditions Les Lettres libres, en vente à la librairie du Monde libertaire, 47 F.

« LA VIE OUVRIÈRE » ET LA DÉMOCRATIE

« **L**A C.G.T. est tout le contraire de ces organismes qui, par leur centralisation et leur autoritarisme, étouffent la vitalité des unités composantes. Ici il y a cohésion et non centralisation ; impulsion et non désertion. Le fédéralisme est partout et, à chaque degré, les organismes divers, l'individu, le syndicat, la fédération, le bureau du travail sont tous autonomes. C'est là ce qui fait la puissance rayonnante de la Confédération, l'impulsion ne vient pas d'en haut. Elle part d'un point quelconque et ses vibrations se transmettent, en s'amplifiant à la masse confédérale. »

Diable, dira le lecteur étonné, la C.G.T. chante de l'autonomie et du fédéralisme, on aura tout vu ! La citation ci-dessus vient d'un ancien secrétaire de la section des fédérations à la C.G.T. : Emile Pouget (*La Confédération générale du travail*, Paris, Rivière 1908). A cette époque là, la C.G.T. savait animer la classe ouvrière française et rallier à elle tous les espoirs pour une autre vie, pour un véritable changement. Il est vrai que les conditions économiques, les rapports de production ont évolués. La technologie avancée, le matériel moderne, tout cela a détruit tout ce que l'on a appelé des bastions de la tradition ouvrière.

Si dans les écrits (« La Confédération générale du

travail, basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure la complète autonomie des organisations qui se seront conformées aux présents statuts ») la C.G.T. reste fidèle au fédéralisme ; ce que l'on appelle sans rire le centralisme démocratique est inscrit dans les faits. Il faut dire que le capitalisme a lui aussi évolué poussant ainsi l'organisation syndicale à centraliser ses structures de décisions. Bien sûr les dirigeants de la C.G.T. (Jouhaux y compris) ne se sont pas trop fait violence pour subir cette évolution. Et peu à peu on en est venu à la situation actuelle où les instances éclairées décident de tout, les structures de base n'étant là que pour exécuter. Côté efficacité cela peut paraître séduisant, allant dans le sens technique d'une machine bien huilée dont tous les rouages sont « nickel ». Mais le syndicalisme ne peut se réduire à un centre de décision qui dirige les cochons de payants de cotisations syndicales. Les adhérents peuvent aussi quitter la belle machine huilée quand ils n'y trouvent aucune vie interne, quand on ne leur demande qu'une attitude de spectateur exécutant. Les différents « cerveaux » qui hantent les arcanes des confédérations syndicales toutes tendances confondues doivent tirer la sonnette d'alarme tous azimuts : attention les adhésions baissent, il faut se remettre en question... Ce qui veut dire en termes clairs que le syndicalisme doit redevenir ce qu'il a été :

le représentant des travailleurs, sur la base de leurs propres intérêts.

Mais les états-majors syndicaux y sont-ils prêts ? Si on lit une dernière *Vie ouvrière* on trouve sur une double page une sorte de remise en question de la C.G.T. C'est le secrétaire général de la Fédération C.G.T. des cheminots qui disait récemment : « Nous ne possédons pas l'outil syndical qu'exige la situation. C'est dangereux. Il faut corriger, mais pas n'importe comment. Nous avons des idées, les cheminots aussi. N'hésitons pas, sollicitons leur aide. » Dans un secteur avec un ministre communiste, la C.G.T. sent-elle que le syndicalisme dérape sérieusement ? Certes il ne faut pas hasarder un « pas de côté » dans le débat confédéral mais on peut être sceptique. Quand Séguy dénonçait il y a quelques années les habitudes de certains responsables syndicaux qui appelaient à un devenir de la « C.G.T. telle qu'elle devrait être », on pouvait s'attendre à un peu d'ouverture, mais le moins que l'on puisse dire c'est que nos espérances ont été déçues. Krasucki, *La Vie ouvrière* nous disent qu'à la C.G.T. ça va changer, les anarcho-syndicalistes comme les autres travailleurs jugeront sur pièces !

Jean-Pierre Germain

LA DÉFENSE DES ACQUIS

APRÈS beaucoup de souhaits et de réflexions, le nouveau statut des fonctionnaires vient de passer devant le parlement. Après beaucoup d'illusions, chacun peut constater que la montagne a accouché d'une souris, et que la plupart des améliorations attendues ne se retrouvent pas dans le texte adopté.

Pourtant avec le vote, en première lecture par les députés, du titre III, c'est un véritable tremblement de terre à l'encontre des droits acquis, qui est en train de secouer la fonction publique territoriale (communaux, préfectoraux etc.) directement concernée par ces dispositions.

Comble de malchance, les négociations paritaires ont elles aussi un goût très amer. Ce qui conduit bon nombre d'adhérents syndicaux à se demander dans quel piège on les a conduit, à force de soutenir la politique en place.

Les négociations salariales dans la fonction publique

Alors que s'ouvrent les discussions pour l'accord salarial 84, il devient de plus en plus évident que le gouvernement ne respectera pas l'accord passé en 1983.

En effet, la clause de sauvegarde qui prévoyait une compensation en cas d'inflation supérieure à 8% (et elle le sera sans doute au moins égale à 9,5%) a toute les chances de passer sous la table.

De plus l'augmentation de la masse salariale a été fixée par le gouvernement à 6,17%. Ce qui, compte tenu des reports de 1983 (2% au 1^{er} janvier 84) et d'un taux d'inflation de 5% (utopique) représente une augmentation réelle de 0%, excusez du peu ! On n'ose épiloguer en cas d'inflation non contrôlée...

Pas de nouvelles des augmentations uniformes qui avantagent les bas salaires, mais une promesse de prélèvement de solidarité (1%) en faveur de la caisse de retraite qui est

exédentaire. A noter que les cotisations patronales à cette caisse n'ont cessé de diminuer depuis 1980 (-6,8%) : elle menaçait de déborder !

Quant à la réduction de temps de travail négociée en 1983 au prix de concessions sur les salaires, on a sans doute du la faire évaporer par quelque pro-

que dans de nombreux cas — surtout dans les grandes villes — ils ont réussi à y ajouter de nombreux avantages. Ceux-ci (notamment la réduction du temps de travail) se sont négociés localement au prix d'innombrables luttes syndicales.

Que prévoit donc ce fameux titre III qui leur serait appliqué ?

est arbitraire et pénalisant pour les avancements.

- Interdiction des négociations locales sur la réduction du temps de travail. Bon nombre de communes sont pourtant déjà à 35 h.

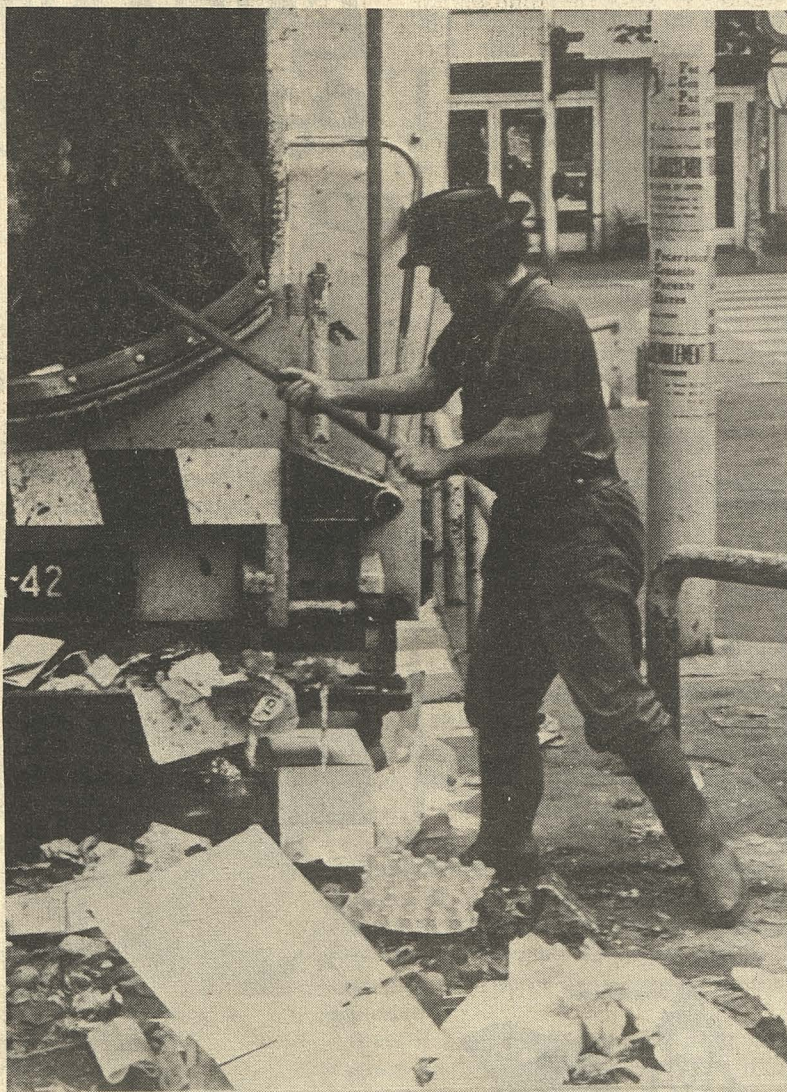
- Equivalence des grades d'Etat et locaux, qui risque de pénaliser surtout les emplois d'exécution.

Ces mesures résultent directement du projet gouvernemental d'alignement du statut particulier sur le statut des fonctionnaires d'Etat. Cette volonté d'uniformité conduirait à la suppression pure et simple des avantages acquis localement : prime de fin d'année, absence de notation, réduction du temps de travail, avancement plus avantageux, etc.

Au moment où les syndicats semblent avoir renoncé à conquérir de nouveaux droits par une mobilisation de masse, voici donc que les acquis sont menacés en bloc. La poussée est si forte que les organisations professionnelles n'ont plus que

deux solutions : critiquer et agir vigoureusement contre les propositions gouvernementales et donc désavouer ceux qu'elles avaient contribués à hisser au pouvoir ou laisser passer les mesures draconiennes, au risque de perdre rapidement toute crédibilité. Entre la solidarité politique et la sauvegarde de l'appareil syndical le choix semble être fait. Beaucoup de militants de base réclamaient depuis longtemps des actions efficaces. Cette fois la direction ne retrouve plus de porte de sortie. Bien sûr l'unité n'a pu se faire au niveau national, dans une période où la concurrence syndicale a pris le pas sur la défense des intérêts des travailleurs. Chaque centrale va donc tenter de mobiliser de son côté et rivaliser de détermination. A tout prendre, par ces temps de compromissions en tous genres, ça vaut mieux que d'appeler à voter pour la Sécu. !

Jean-Pierre Le Du



cedé mystérieux. Le titre III du statut de la fonction publique achève d'ailleurs de lui tordre le cou.

Le nouveau statut

Si les fonctionnaires des collectivités locales, dont la majorité se trouve être les employés municipaux, tiennent tant à l'autonomie de leur statut, c'est

- Interdiction du versement d'aucune rémunération annexe : en clair, suppression des primes de fin d'année (souvent supérieures à 3 000 F) partout où elles existent.

- Maintien de la notation des agents, alors que bon nombre de ville l'ont abandonnée sous la pression syndicale et que l'on sait combien ce système

